

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

12/02/2019

**REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE**

Ville de Mont de Marsan

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 12 FEVRIER 2019

Numéro :2019/02/12

Nombre de conseillers en exercice : 39

Par suite d'une convocation en date du 6 février 2019, les membres composant le conseil municipal de la ville de Mont de Marsan se sont réunis salle du Conseil Municipal, le 12 février 2019 à 19 heures sous la présidence de Monsieur Charles DAYOT, maire.

(01 :21) **Monsieur le Maire** : - Bonsoir à tous. Avant de rentrer dans le vif du sujet, nous avons 19 délibérations au programme. Elles sont toutes importantes, mais 2 ou 3 le sont un peu plus et donneront lieu à débat. Nous avons le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, le Débat d'orientations Budgétaires et également le rapport et diagnostic Egalité femmes/hommes.

Sont présents :

Monsieur Charles DAYOT, Monsieur. Hervé BAYARD, Madame Muriel CROZES, Monsieur Bertrand TORTIGUE, Madame Chantal DAVIDSON, Monsieur Farid HEBA, Madame Éliane DARTEYRON (arrivée pour la délibération 20196/02-0030), Monsieur. Antoine VIGNAU-TUQUET, Madame Catherine PICQUET, Monsieur Jean-Paul GANTIER, Madame Catherine DUPOUY, Monsieur Gilles CHAUVIN, Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Monsieur Bruno ROUFFIAT, Madame Chantal PLANCHENAULT,, Monsieur Jean-François LAGOEYTE, Madame Pascale HAURIE, Monsieur Jean-Marie BATBY, Madame Marina BANCON, Monsieur Guy PARELLA, Madame Odette DI LORENZO, Monsieur Arsène BUCHI, Madame Anne-Marie PITA-DUBLANC, Monsieur Michel MEGE, Madame Jeanine LAMAISON, Monsieur Philippe EYRAUD, Madame Claude TAILLET, Monsieur Renaud LAHITETE, Madame Élisabeth SOULIGNAC, Monsieur Didier SIMON, Monsieur Alain BACHE, Monsieur Renaud LAGRAVE, Monsieur Jean-Michel CARRERE, Monsieur Michaël AULNETTE, Madame Céline PIOT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration :

Madame Marie-Christine BOURDIEU, Adjointe au Maire, donne pouvoir à Madame Chantal DAVIDSON,

Madame Eliane DARTEYRON (arrivée pour la délibération 2019/02-0030), Adjointe au Maire, donne pouvoir à Madame Catherine DUPOUY,
Madame Chantal COUTURIER, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur Hervé BAYARD,
Madame Stéphanie CHEDDAD, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Catherine PICQUET,
Monsieur Nicolas TACHON, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Gilles CHAUVIN.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Jean-François LAGOEYTE, Conseiller Municipal, est désigné pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire : Nous allons prendre connaissance du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2018, puis des décisions que j'ai été amené à prendre entre les deux Conseils.

Un petit mot, comme j'ai pu le faire à l'Agglomération, pour avoir une pensée pour Josy PECASTAING qui a été adjointe au maire du temps de Philippe LABEYRIE entre 1983 et 2008. Certains d'entre vous la connaissent peut-être encore mieux que moi. Je voulais que nous ayons une pensée pour cette personne qui aura marqué la vie de notre cité, très attachée au scolaire et qui s'est éteinte il y a peu.

Sur le procès-verbal, est-ce que cela a été retranscrit conformément aux propos qui ont été tenus ? Est-ce que vous avez des remarques à faire sur ce PV ? Il n'y a pas de remarques.

UNANIMITE

Sur les décisions que j'ai été amené à prendre entre le 4 décembre et le 4 février, je vous laisse en prendre connaissance. Est-ce que vous avez des questions particulières ? Très bien.

Délibération N° 2019/02-0028

Nature de l'Acte :

N°7.1.2 – Décision Budgétaire

Objet : Virement de subventions d'équilibre du budget principal aux budgets annexes – Exercice 2018.

Rapporteur : Monsieur Charles DAYOT

Note de synthèse et projet de délibération

Afin d'équilibrer les budgets annexes « Régie des fêtes et animations » et « ZAC Quartier Nord-Peyrouat » au titre de l'année 2018, il est nécessaire de verser, depuis le budget principal, des subventions d'équilibre comme suit :

- Subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe « Régie des fêtes et animations » : 330 000 €,
- Subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe « ZAC Quartier Nord-Peyrouat » : 880 000 €.

Monsieur le Maire : Je rappelle que la Régie des fêtes et animations, ce ne sont pas seulement les Fêtes de Mont de Marsan, mais également le Carnaval, le Noël, le Téléthon, Fêtes de la Musique.

Est-ce que vous avez des questions sur ces 2 subventions d'équilibre ?

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil municipal,
A l'unanimité des membres présents,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2312-1 et suivants,

Vu l'instruction codificatrice n°05-008-M14 du 27 janvier 2005,

Vu la délibération n°2017-120367 du 11 décembre 2017 relative à l'approbation du budget 2018 (budget principal et budgets annexes),

Vu l'avis de la Commission des Finances, Personnel et Affaires Générales en date du 6 février 2019,

Considérant la nécessité de verser une subvention d'équilibre aux budgets annexes « Régie des fêtes et animations » et « ZAC Quartier Nord-Peyrouat »,

APPROUVE

- le virement, en une seule fois, de subventions d'équilibre du budget principal vers les budgets annexes comme détaillé supra,

PRECISE

- que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au budget 2018 à l'article 657363,

AUTORISE

- Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 2019/02-0029

Nature de l'acte :

7.1 Décisions budgétaires

Objet : Actualisation des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) pour le Boulevard Nord (Budget Annexe Programme de Renouvellement Urbain).

Rapporteur : Monsieur Hervé BAYARD

Note de synthèse et projet de délibération

Considérant les budgets et les DM 2018 du budget PRU, il convient à la vue des réalisations 2018 d'actualiser les caractéristiques de l'autorisation de programme afin de tenir compte des augmentations de crédits

Par délibération en date du 15 Novembre 2011, notre assemblée a approuvé l'Autorisation de Programme/Crédits de Paiement pour le Boulevard Nord.

Cette opération de compétence communautaire fait l'objet d'une délégation de maîtrise d'ouvrage à la Ville de Mont de Marsan, dans le cadre d'une convention signée le 8 juillet 2011 entre les deux parties.

Il est proposé à notre assemblée d'ajuster l'AP-CP pour l'exercice budgétaire 2018, en inscrivant en crédit de paiement 2018 un montant de 3 285 574 € de dépenses (soit 30 000 € supplémentaires), comme indiqués dans le tableau suivant :

Autorisation de Programme " Boulevard Nord " en € TTC – art 458101			
Crédits déjà réalisés	CP 2017	CP2018	Montant Total de l'AP
5 611 063,58 €	1 000 000 €	3 285 574 €	9 897 063,58 €

Monsieur le Maire : Est-ce que vous avez des questions ?

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents,**

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission finances en date du 6 février 2019,

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser les autorisations de programme existantes,

APPROUVE

- l'actualisation de l'autorisation de programme pour le Boulevard Nord comme énoncées supra,

AUTORISE

- Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir à la signature de tous documents ou pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 20196/02-0030

Nature de l'acte :

7.1 – Décisions budgétaires

Objet : Rapport d'observations définitif de la Chambre Régionale des Comptes relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Mont de Marsan de 2012 jusqu'à la période la plus récente.

Rapporteur : Monsieur Charles DAYOT

Monsieur le Maire : Il s'agit d'en prendre acte, mais nous allons prendre un peu de temps pour pouvoir échanger sur ce rapport et éventuellement, répondre à vos questions. Je vous propose de parcourir ce rapport.

C'est un rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur le budget principal et sur les budgets annexes, qui traite d'une période entre 2012 et 2017. C'est un exercice attendu et intéressant et je voudrais tout de suite remercier Geneviève DARRIEUSSECQ d'avoir pu faire l'effort de dégager du temps dans son agenda de ministre pour être présente à cette assemblée. Elle est là en tant que Conseillère Municipale, mais aussi parce que dans son exercice de Maire, elle était ordonnateur pour la période de référence, au moins jusqu'au 7 juillet 2017. Ce rapport fait suite à un rapport précédent, le dernier ayant été remis en 2011-2012 qui portait sur la période 2005-2008.

Nous sommes sur la période 2012-2017. Simplement vous dire que la CRC est le « gendarme » des comptes publics. Les magistrats ont passé au peigne fin nos comptes - pas forcément l'ensemble des budgets, mais ils ont des thématiques - et la situation de notre commune, en scannant le budget principal et les 10 à 12 budgets annexes. Un audit de la Chambre Régionale représente un gros travail, certes, pour la Chambre Régionale, mais un gros travail pour nos services et je tenais à les remercier pour le travail énorme qui a été fait pour que l'on puisse avancer sur cet audit.

Nous avons présenté ce rapport en Commission des Finances pour aborder les aspects techniques. C'est un travail qui est intéressant et j'estime que c'est un bel exercice de transparence qui est nécessaire et que nous, élus, appelons de nos vœux. Je vais m'efforcer, aux côtés de Geneviève, de répondre à vos questions et si elles sont trop techniques, nous nous tournerons vers nos services.

Je vous propose de parcourir d'abord la délibération n°5. Elle reprend les 8 préconisations qui sont des démarches à régulariser sous un délai d'un an. Cette délibération indique qu'il y a un certain nombre d'observations avec des recommandations qui sont des obligations à mettre en œuvre et puis, en marge de cela, dans différents domaines, elle formule des remarques et des préconisations qui ne sont pas des obligations, mais qui sont des conseils.

Dans les 8 recommandations, il y a des recommandations qui sont un peu techniques. Faire figurer dans les conventions conclues avec le Stade Montois Omnisport d'une part et son club de rugby professionnel d'autre part, toutes les subventions et prestations de services versées par toutes les collectivités.

Donc, c'est une nécessité que d'être plus exhaustifs dans ce que nous faisons apparaître qui n'est pas simplement notre aide à nous, mais l'aide des autres financeurs et également, que soient valorisées le plus précisément possible des aides en matériel sur des mises à disposition.

2^{ème} préconisation, poursuivre la mise en œuvre de la procédure de rattachement de charges et des produits : réalisé. C'est très technique et nous pourrions en parler si vous le souhaitez.

3^{ème} préconisation, se rapprocher du comptable afin d'achever la mise en concordance de son inventaire avec l'état de l'actif : travail en cours. Là, c'est l'état et l'inventaire de l'actif et notamment, l'état de l'immobilier, les amortissements, etc. Un inventaire un peu précis et comptable.

4^{ème} préconisation, mettre à jour les arrêtés de régies : travail en cours. Quand il est indiqué, travail en cours, c'est que nous sommes en train de régulariser.

5^{ème}, créer une régie spécifique pour l'eau et l'assainissement : mise en œuvre en 2019 suite aux transferts de compétences. Je rappelle que cela date d'avant le basculement de notre régie intercommunautaire. Maintenant, c'est le cas dans le nouveau cadre de l'Agglomération.

6^{ème} préconisation, mettre en place une séparation effective des missions de facturation, d'encaissement et d'émission des titres de la régie eaux : mise en œuvre en 2019 sur l'agglomération suite aux transferts de compétences.

7^{ème} préconisation, se rapprocher de la commune de Saint Pierre du Mont afin qu'elle désigne un régisseur : sans effet depuis le transfert des compétences à l'agglomération.

8^{ème} préconisation, établir systématiquement un contrat avec les intervenants des ferias : mis en œuvre en 2019.

Il y avait déjà des choses qui existaient. Il faut aller encore plus loin dans ce que nous établissons comme contrats avec les différents prestataires de nos ferias. Vous verrez qu'il y a une dizaine de pages qui ont passionné les auditeurs de la Chambre Régionale des Comptes sur notre Fête de la Madeleine. Je ne manquerai pas de les inviter à une corrida !

Vous avez un rapport en annexe qui comporte 139 pages. Il est officiellement publié et consultable aujourd'hui. Il ne pouvait pas l'être avant. Nous prendrons acte de la communication de ce rapport.

Il existe deux types de remarques : des remarques avec des points très techniques qui sont des rapprochements d'écritures, d'affectations de comptes, de process de régies, de conventions de tiers, de ventilation ou de nomenclature comptable et des invitations sur des choses moins techniques. Ce ne sont pas des injonctions ou des obligations, mais plutôt des conseils sur des sujets qui peuvent relever de nos choix d'élus et de choix politiques, au sens noble du terme. Dans les deux cas, il y a des points que nous assumons parce que ce sont des choix que nous avons faits et puis, il peut y avoir d'autres points sur lesquels il faudra

que l'on fasse varier nos approches.

Voilà ce que je souhaitais vous dire. Vous avez dû prendre connaissance de la synthèse, pages 5, 6, 7 et des recommandations, page 8. Ce qui est important, c'est qu'à partir de la page 49, vous avez tout ce qui est analyse financière du budget Ville avec la notion de comparaison avec les villes de notre strate, c'est-à-dire 20 000- 50 000. Je n'ai pas dit que ce qui était avant la page 49 n'était pas intéressant, mais peut-être un peu plus technique.

Cette lecture se fait en tenant compte de l'intégration des compétences de l'Agglo puisqu'il y a eu des mouvements d'intégration en 2015 et 2016. Le scolaire, le périscolaire, l'extrascolaire, la restauration collective ont basculé à l'Agglomération. Ce sont 309 agents qui ont basculé en 2015 et en ETP, cela fait 273 ETP. Vous verrez qu'il y a bon nombre de points qui s'améliorent dans la situation financière de la Ville, mais je voudrais insister sur le fait que ce n'est pas lié exclusivement à ce transfert puisque je rappelle que les transferts ont été compensés à l'euro près avec l'attribution de compensation.

Je rappelle également que nous sommes dans un transfert de compétences qui place notre Agglomération dans une des Agglomérations les plus intégrées de France. Nous devons être la 8^{ème} Agglomération, sachant que les 4 premières doivent être des Métropoles, pour vous situer un peu le degré d'intégration.

Vous regarderez, vers les pages 127, 129, les réponses que nous avons faites après le rapport définitif. Cela permet d'éclairer un peu le débat et d'apporter des réponses à des questions que vous pourriez vous poser.

Je n'en dis pas davantage. Je vous laisse désormais intervenir. Si vous avez des remarques ou des questions, je m'efforcerai d'y répondre aux côtés de Geneviève DARRIEUSSECQ, selon les questions que vous avez à nous poser.

Note de synthèse et projet de délibération

Par lettre du 05 décembre 2016 adressée à Mme Darrieussecq, ordonnateur, la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle-Aquitaine a notifié l'ouverture du contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Mont de Marsan de 2012 jusqu'à la période la plus récente.

Le 28 février 2018, des observations provisoires ont été formulées et une réponse à ces observations a été adressée par la ville le 09 août 2018.

La Chambre Régionale des Comptes a arrêté ses observations définitives faisant l'objet du présent rapport dans sa séance du 09 octobre 2018. La ville a souhaité fournir une dernière réponse qui est annexée au présent rapport.

Le contenu du rapport prévoit des recommandations au nombre de 8 et des remarques et invitations. Seules les recommandations doivent donner lieu dans un délai d'un an à un rapport contenant les actions entreprises suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes.

Les recommandations sont les suivantes :

- 1. faire figurer dans les conventions conclues avec le Stade Montois Omnisport d'une part et son club de rugby professionnel d'autre part, toutes les subventions et prestations de services versées par toutes les collectivités : mis en œuvre pour la prochaine saison sportive ;

- 2. poursuivre la mise en œuvre de la procédure de rattachement de charges et des produits : réalisé ;
- 3. se rapprocher du comptable afin d'achever la mise en concordance de son inventaire avec l'état de l'actif : travail en cours ;
- 4. mettre à jour les arrêtés de régies : travail en cours ;
- 5. créer une régie spécifique pour l'eau et l'assainissement : mise en œuvre en 2019 sur l'agglomération suite aux transferts de compétences ;
- 6. mettre en place une séparation effective des missions de facturation, d'encaissement et d'émission des titres de la régie eaux : mise en œuvre en 2019 sur l'agglomération suite aux transferts de compétences ;
- 7. se rapprocher de la commune de Saint Pierre du Mont afin qu'elle désigne un régisseur : sans effet depuis le transfert des compétences à l'agglomération ;
- 8. établir systématiquement un contrat avec les intervenants des ferias : mis en œuvre en 2019.

Pour les remarques et invitations de la Chambre, la Ville a par ailleurs produit une réponse à certaines de ces remarques (annexée au rapport de la CRC), afin de contester la position de la Chambre notamment sur la renégociation des emprunts toxiques et sur la reprise des excédents.

Mme PIOT : Je n'ai qu'une question. Je m'étonne que dans la synthèse, il n'y ait aucune remarque sur la subvention de 1,5 M€ au cinéma multiplexe, quel que soit le commentaire.

Monsieur le Maire : D'une part, c'est légal, mais d'autre part, la période de référence s'arrête à 2016. Par ailleurs, je ne sais pas si vous l'avez remarqué, mais il y a peu de choses sur le scolaire alors que c'est une grosse compétence et que nous sommes une des rares Agglos à mettre autant de moyens sur le scolaire. 2 agents sur 3 sont sur le scolaire et pourtant, ils n'en parlent pas. En fait, ils choisissent des prismes et il est probable qu'ils n'aient pas choisi ce prisme-là.

Deuxième chose, ils ont focalisé sur des thématiques. Vous avez vu que sur la régie des eaux, il y a 10 pages. Sur les matadors, il y a 11 pages. Ils ont choisi des thématiques.

M. BACHE : Monsieur le Maire, merci. Pour ce qui me concerne, j'ai pris le temps de lire le rapport et je le trouve très sévère vis à vis de votre gestion. Je vais prendre quelques passages contenus dans certains articles, sans faire forcément référence à des pages parce qu'il y a des pages qui ne sont pas numérotées.

Il est parlé à l'article 3 de fiabilité des comptes, avec un rattachement des charges incomplet et pas conforme. C'est écrit noir sur blanc. Il est fait référence à de nombreuses anomalies.

A l'article 4, en 2015, reversement d'excédents. Il est parlé d'irrégularités. Je fais référence aux 2 M€ que nous avons pris à la régie des eaux qui étaient versés au budget principal, pour lequel nous avons voté contre pour ces raisons. C'est irrégulier. Pour avoir pris contact avec des gens qui ont certaines connaissances, si un administré en demandait le remboursement, nous serions fondés et obligés de rembourser cette somme. C'est irrégulier. C'est la Chambre qui l'écrit. En plus, et vous auriez pu nous le dire, il y a une lettre du Préfet qui vous a été adressée à cette époque-là. C'est contenu dans les dernières pages du rapport.

A l'article 5, il est parlé également de la détérioration de la capacité d'autofinancement avec une année négative en 2016. Tout cela est indiqué à l'article 5.

Vous avez fait référence à la corrida. Effectivement, il est fait référence à l'intermédiaire que nous prenons. Il est fait une recommandation. Vous répondez en disant qu'avec cet intermédiaire-là, nous avons des spectacles de meilleure qualité. L'accent est mis là-dessus. Il est parlé d'opacité de flux financier. Cela fait référence à la gestion de la tauromachie.

Page 9, la collectivité n'avait toujours pas satisfait à ses obligations réglementaires en 2017. Cela veut dire que des recommandations ont été faites sur lesquelles nous nous sommes assis et dont nous n'avons pas tenu compte et sur lesquelles nous n'avons pas répondu à ce qui avait été soulevé.

A la page 10, au sujet d'un remboursement depuis 2011, malgré des recommandations, aucune action entreprise.

Page 15, au sujet du personnel, augmentation des jours de maladie. Les documents n'ont pas été fournis.

Page 19, redevance versée inférieure. Ce sont des choses que l'on demande au personnel, aux cadres. Au lieu de verser un montant de 345 à 352 €, ici, on applique 147 à 149 €. C'est la Chambre Régionale des Comptes qui le relève. Ce n'est pas Alain BACHE qui l'invente.

Versement de la TEOM. Il n'y a pas de suivi par rapport à ces agents qui ont certains avantages liés à leur fonction. Cela veut dire qu'il faut aller beaucoup plus loin.

Page 25, il est parlé d'un compte-rendu d'activité qui n'a pas été rédigé.

Page 26, le montant des prestations manque.

Plus loin, page 55, il y a des non-paiements de loyers et de taxe TEOM. C'est écrit noir sur blanc. Je vous invite à le lire.

Quand on parle d'irrégularités, ce sont des remarques de poids. Je ne l'invente pas. Pour moi, les irrégularités sont des faits graves, surtout quand on n'y a pas répondu et à l'heure actuelle, on n'y a pas répondu.

C'étaient quelques remarques qui ne sont pas dénaturées par rapport à ce qui est écrit. On parle d'irrégularités et moi, je pense que ce que nous avons fait par rapport à la régie des eaux et de l'assainissement pose un réel problème. Si un contribuable portait plainte, nous serions obligés de rembourser.

M. LAHITETE : Monsieur le Maire, c'est un document qui est très complet. Je pense que le rédacteur y a passé beaucoup de temps. Les services ont dû être mis à contribution également et c'est vrai qu'il y a toute une série d'enseignements. Il faudrait disposer d'un temps un peu plus important pour en faire une analyse vraiment détaillée puisque c'est un document que nous avons eu récemment et au regard de la complexité des éléments qu'il contient, je pense qu'il faut un peu plus de temps pour vraiment livrer une analyse approfondie.

Les premières observations rejoignent ce qui vient d'être dit par Alain. Il y a un problème qui est pointé du doigt par la Chambre Régionale sur le versement de cet excédent du budget des régies au budget principal. Je rappelle qu'il s'agissait d'une somme de 2,3 M€ qui est venue conforter le budget principal de la Ville. En page 6, il est écrit que la Ville de Mont de Marsan a bénéficié en 2015 d'un reversement d'excédent des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement que la Chambre Régionale des Comptes considère comme étant irrégulier au regard de la réglementation. C'est un élément à prendre en compte.

J'ai lu la réponse qui a été faite par vous-même au Président de la Chambre Régionale des Comptes sur la réglementation au titre du reversement de l'excédent. Je pense que si la Chambre Régionale écrit cela d'une manière aussi catégorique, c'est que sa position est conforme à la réglementation applicable.

Il a également été fait état par Alain du problème du personnel. Sur les Ressources Humaines, il y a toute une série de développements et ce qui frappe quand même, c'est une sorte de rétention d'informations qui aurait été faite puisque le rédacteur de ce rapport, après avoir détaillé le nombre d'arrêts maladie par agent, souligne que, la commune n'ayant pas fourni les données relatives au taux d'absentéisme, il n'a pas été possible de vérifier si celui-ci était encore inférieur à celui des collectivités de taille équivalente.

Nous retrouvons, au travers du rapport, un certain nombre de points où il semblerait que toutes les informations n'ont pas été communiquées.

En page 34, par rapport à la présentation des budgets et par rapport aux investissements, la Chambre Régionale a quand même une phrase que je trouve assez terrible puisqu'elle dit, par rapport aux taux de réalisation au niveau budgétaire : « *Ces faibles taux de réalisation s'apparentent à des inscriptions budgétaires relevant plus d'un affichage qu'à une réelle programmation documentée des investissements.* » C'est une analyse assez précise à laquelle se livre le rapporteur qui a épluché les prévisions par rapport aux réalisations.

Un peu plus loin, en page 73, au niveau des dépenses d'équipement, la Chambre Régionale souligne la situation dans laquelle on se trouve puisqu'il est écrit : « *Les dépenses d'équipement diminuent de manière importante à partir de 2015, évoluant de 6,8 M€ en 2014 à 2,7 M€ en 2015 puis à 2 M€ en 2016. Elles représentent 104 €/habitant en 2015 contre 278 € par habitant et 134 €/habitant en 2016 contre 274 €/habitant pour la moyenne nationale de la strate.* »

C'est une analyse qui est faite de manière objective par la Chambre Régionale qui mérite toute notre attention. Comme je vous l'ai dit dans mon propos liminaire, il faudrait un peu plus de temps pour bien analyser ce rapport.

Ensuite, il y a une série de développements sur les régies d'une manière générale où sont mises en évidence un certain nombre de lacunes dans le fonctionnement.

Il y a les observations, vous l'avez indiqué tout à l'heure, par rapport aux spectacles taurins où il y a des positions qui peuvent être prises par la Chambre Régionale. Je ne sais pas si nous avons intérêt à aller dans le sens préconisé puisqu'il est au fond écrit que le recours à un prestataire est totalement superflu. Vous le voyez, je reste objectif par rapport à la lecture de ce rapport parce que, sur ce point-là, cela paraît tout à fait discutable. La position qui est celle de la commune sur ce sujet me paraît à titre personnel relativement juste, même si on peut discuter du prix des prestations.

Ce qui ressort de cet ensemble, c'est qu'il y a quand même toute une série de défaillances qui sont pointées du doigt par la Chambre Régionale des Comptes et il faut y apporter une réponse qui va dans le sens qui est préconisé par la Chambre Régionale.

Voilà une première analyse, étant précisé qu'il faudrait un peu plus de temps pour pouvoir étudier avec précision ce rapport.

Monsieur le Maire : Merci de ces remarques précises. Je vais commencer. L'avantage est que je peux m'appuyer sur quelqu'un pour respirer un peu.

Je vois les premiers enseignements que vous avez tirés de ce rapport. J'entends ce qui est dit. Oui, cela doit faire l'objet et cela fera l'objet d'une Commission Finances où l'on essayera de se poser sur ce rapport. Cela ne me choque pas. Je l'ai lu de fond en comble. Ce sont des points de vue personnels que je respecte. L'avantage de ce rapport, c'est que c'est public, que c'est écrit et que nous allons pouvoir nous appuyer sur des choses écrites. Nous pourrions surligner ce qui est positif et ce qui ne l'est pas. Nous ferons ce travail-là. Vous constatez, quoi que vous en disiez, qu'il y a de la transparence, de la neutralité sur cette analyse. Il y a des points qui sont à noter, qui sont souvent des points de forme et il y a des points de fond.

Je vais essayer d'être complet. Il y a des détails sur des points sur lesquels il faut que nous soyons vigilants. Je vais être très factuel. Si vous regardez pages 127, 128, 129, vous avez toutes réponses que nous avons apportées. Par exemple, une vigilance sur les logements. Je note que nous devons améliorer la qualité de nos conventions sur les logements, notamment les logements de service. Nous avons également un bloc de logements dont il faut améliorer la gestion locative. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons intégré une personne dans l'équipe de Frédéric BEDIN.

Nous avons des points sur l'absentéisme, vers la page 15. Il manque peut-être une ou deux informations, mais globalement, nous avons fourni le principal. Nous voyons qu'il y a une évolution de l'absentéisme qui passe de 9 jours à 15 jours entre 2013 et maintenant. Les jours de maladies ordinaires augmentent. C'est un point de vigilance. Je vois que l'accidentologie du travail baisse. Je vois également que nous sommes en dessous de la moyenne de l'absentéisme des collectivités de notre strate. Entre temps, il y a des mesures qui ont été prises. Nous avons un service prévention de 4 personnes et nous sommes en train d'avancer sur la partie Santé et Qualité de Vie au Travail.

On peut extirper tous les points un par un. Je vous ai dit tout à l'heure, par rapport à vos remarques, que la notion de transfert de compétences fait que même si on se compare à des Villes de la même strate, on ne peut pas comparer une Ville où il y a le scolaire et une Ville où il n'y a pas le scolaire, ne serait-ce qu'en masse salariale. Quand il y a des dépenses, elles sont également liées aux compétences que nous avons. Vous parliez d'un niveau de dépenses qui est au-dessous de la moyenne nationale. Oui, mais il faut comparer ce qui est comparable.

En ce qui concerne la fiabilité des comptes, comme dans le précédent rapport qui allait de 2005 à 2008, il y a des points de rattachement comptable, des points de nomenclature sur lesquels il y a toujours un petit travail d'évolution à faire. Nous ne sommes pas sur des irrégularités qui mettent en péril, mais sur des préconisations et à chaque fois, nous faisons ce qu'il faut pour que ces aspects comptables soient réguliers au sens de la nomenclature comptable.

Sur les excédents de la régie des eaux, vous avez une régie qui est autonome au plan financier et la question est de savoir si nous aurions le droit ou pas de récupérer les excédents de la régie des eaux. Il y a une remarque qui est faite, mais nous avons tout à fait le droit de récupérer les excédents de la régie des eaux. La décision a été validée.

Je m'étonne simplement de deux choses : la première, vous n'avez pas voté le budget, mais vous êtes au Conseil d'Exploitation de cette régie des eaux. Nous en avons parlé et je n'ai pas noté de remarques de votre part à cette période-là.

M. BACHE : Je vous interromps pour apporter une réponse immédiate. Nous vous en avons fait la remarque. C'est ce qui avait expliqué notre vote contre lors de la délibération du Conseil Municipal. Que les choses soient claires. Je ne devais pas être au Conseil d'Exploitation de la régie des eaux auquel j'essaie d'être le plus assidu possible.

Monsieur le Maire : Vous n'en ratez pas beaucoup, mais celle-là, vous l'avez ratée.

La deuxième, chose, je suis étonné, parce que ce n'est pas la première fois que cela arrive et ce n'est pas la dernière fois que cela arrivera. En plus, il y a un transfert qui se fait et forcément, les excédents ne partent pas avec le transfert. Il ne faut pas que cela impacte la solvabilité de notre régie pour pouvoir mener à bien ses investissements futurs et il ne faut pas que cela impacte le prix de l'eau, ce qui est le cas. Nous avons un prix de l'eau assainie qui est à 2 € environ et le SYDEC doit être à 4. Quand vous avez de l'eau assainie à Campagne, vous payez 4,20 € et quand vous avez de l'eau assainie ici, vous payez 2,10 €.

Ensuite, une chose qui m'étonne, c'est que ce n'est pas la première fois. En 1996, 228 000 € d'excédent de régie des eaux. En 99, 380 00 €. En 2002, 380 000, etc. Il y a eu 1,2 M€. C'est déjà arrivé et cela n'a offusqué personne. Vous ne pouvez pas nous reprocher d'essayer de gérer au mieux dans l'intérêt des Montois avec les ressources que nous avons et de pouvoir dégager des marges de manœuvre pour pouvoir investir demain.

M. BACHE : Je me permets de vous couper. Est-ce que la Chambre Régionale des Comptes avait fait des remarques à cette époque-là ? D'abord, nous n'y étions pas.

Monsieur le Maire : On regardera le rapport de la CRC, mais le problème n'est pas là. Le problème, c'est que c'est légal et autorisé. Le Préfet l'a validé. En revanche, ce qu'il ne faut pas, c'est le faire régulièrement. C'est ce qu'il dit dans la lettre. Il ne faut pas obérer les moyens d'investir et peser sur le prix de l'eau. Aujourd'hui, nous avons un prix de l'eau qui est deux fois moins cher que le prix qui est livré par le syndicat que vous connaissez bien.

Ensuite, sur le fond, et je laisserai dire un mot à Geneviève, j'utilise tous les moyens qui sont à ma disposition et qui sont légaux pour pouvoir assurer aux Montois la possibilité de fonctionner, d'avancer, d'avoir des projets et d'investir et c'en est un. S'il ne pénalise pas le prix de l'eau et la régie des eaux, je ne vois pas pourquoi je m'en passerais dans la mesure où cela a été fait avant. Si c'était irrégulier, ce serait rejeté. Il ne faut pas le faire trop souvent, abusivement et il ne faut pas obérer la survie de notre régie.

M. BACHE : Je veux juste donner un élément. S'il y a un excédent, il faut faire encore moins cher. Les abonnés montois seront encore plus contents.

Monsieur le Maire : Nous avons un prix de l'eau qui est deux fois moins cher qu'ailleurs. 2,27 €.

M. BACHE : Ne comparez pas avec le SYDEC. Il y a plein d'explications qui font que. Le SYDEC s'est substitué à des sociétés fermières qui faisaient payer l'eau deux fois plus chère. Ce sont les progrès qui sont réalisés qu'il faut regarder. Vous nous faites part des excédents. Pour éviter d'avoir tous ces excédents, faisons payer l'eau moins cher aux Montoises et aux Montois. Je vais même aller plus loin. Quand on est confronté à la problématique de la construction de la station d'épuration parce que les prix explosent, peut-être que ces 2 M€ nous auraient permis de passer la maille tranquillement.

Mme DARRIEUSSECQ : Merci Monsieur le Maire. Je suis là puisque je suis responsable de cette période puisque j'étais Maire de la Ville dans cette période. Je tenais à être présente pour parler de ce rapport et assumer mes responsabilités comme j'ai toujours essayé de le faire.

On peut voir les mots *irrégularité*, les mots *mauvaise imputation*. Si on en vient quand même au fait général de ce rapport, je prends la page 6, c'est quand même un rapport où la fiabilité des comptes montre que les taux de réalisation budgétaire se sont améliorés pour la section d'investissement, que les taux de réalisation ont été satisfaisants pendant toute la période examinée. C'est une page où les ratios financiers sont développés, avec une nette amélioration de tous les ratios financiers. Un autofinancement, excédent brut de fonctionnement qui progresse de 14,5% entre 2012 et 2016. Une capacité d'autofinancement nette, soit une épargne nette qui est passée de 554 000 € en 2012 à 3,4 M€ en 2016. Une capacité de désendettement qui est passée de 11 ans en 2007 à 19 ans en 2009 et 6,8 années en 2016.

Donc, un rapport qui montre des ratios qui sont en très nette amélioration et qui, surtout, permettent à la Ville de regarder l'avenir avec beaucoup plus de sérénité.

Je rappellerai le contexte. Le contexte est un contexte assez simple. Dans cette période de 2012 à 2017, nous avons connu ensemble une diminution des dotations de l'Etat qui a été particulièrement sévère puisque nous étions à - 2 M€ de diminution de dotations. Sur cette période, et si je reviens même jusqu'en 2008, sur 10 ans, nous avons eu 2 augmentations pendant 2 ans de 5% des taux d'imposition, mais les 8 autres années, pas d'augmentation des taux d'imposition.

Donc, une Ville qui a des recettes fiscales qui étaient jugées faibles parce que des bases faibles. Une Ville qui investissait peu parce que peu de marges de manœuvre. Une Ville qui a vu diminuer ses dotations de façon importante, mais qui pourtant a continué à investir, qui s'est donné les moyens en travaillant sur les frais de fonctionnement, en mutualisant, ce qui a permis de donner des marges de manœuvre afin de pouvoir continuer à investir, moi, je pense que c'est plutôt un cercle vertueux. Ce que je lis dans ce rapport, vous avez nommé 3 ou 4 pages où il y avait le mot *irrégularité* 2 fois, mais ce rapport fait 130 pages et si on les lit attentivement, je crois que nous avons plutôt un rapport qui montre une bonne gestion et surtout, une Ville qui a pu, dans de bonnes conditions, effectuer ses investissements.

J'ai entendu, Monsieur LAHITETE, que vous disiez que nous avions de faibles taux de réalisation qui laisseraient entendre que nous aurions annoncé des choses et que nous ne les aurions pas réalisées. Je voudrais bien savoir ce que nous aurions pu annoncer que nous n'aurions pas réalisé. La ZAC du Peyrouat a été réalisée. Le groupe scolaire St Médard a été réalisé. La place Saint-Roch a été réalisée. L'avenue Sadi Carnot a été réalisée. Les berges ont été réalisées. Tout ce qui a été annoncé a été réalisé. Les infrastructures sportives ont été réalisées. L'Auberge Landaise va être réalisée. Tout ce qui a été annoncé a été réalisé.

Le rapport de la Cour des Comptes juge la fiabilité des comptes et il dit en l'occurrence que les comptes sont fiables et qu'ils se sont améliorés et que tous les ratios se sont améliorés. Donc, j'estime pour ma part, en tant que responsable de cette période, que ce rapport est un rapport positif dont, je pense que collectivement nous pouvons être assez fiers. Je dis bien collectivement parce que, bien sûr, c'était un travail d'équipe.

Vous portez le sujet de la régie des eaux. C'est bien le seul sujet que vous pouvez porter. Après avoir beaucoup consulté à cette période-là, il m'a été assuré qu'il était tout à fait possible techniquement de procéder à ce prélèvement d'excédent qui était particulièrement important. Ceci a été fait auprès du Préfet. Ceci a été fait auprès du Trésorier Payeur Général et de tous les spécialistes et techniciens qui pouvaient nous donner des conseils.

Donc, nous l'avons fait sans état d'âme, d'abord parce que, avec les baisses de dotations d'Etat et un pouvoir fiscal toujours aussi faible sur la Ville, nous avons aussi besoin de soutien, mais nous l'avons également fait car cela avait été fait à de très nombreuses reprises

auparavant sans qu'il y ait eu de problèmes particuliers. La dernière fois était, je crois, en 2003 ou 2005. Nous n'avions pas pratiqué ce type de prélèvement depuis 2008.

Simplement, je crois que c'est un rapport qui honore la sincérité de ce que nous avons souhaité faire, qui met en avant une amélioration de tous les ratios et qui légitime l'action que nous avons menée.

Pour les ressources humaines, sur l'absentéisme, vous dites qu'il y a des rétentions d'informations. Il n'y a pas de rétention d'informations. Il y a peut-être un bilan qui n'a pas pu être fait par les services dans le cadre souhaité par la Chambre Régionale des Comptes, mais il n'y a jamais eu de rétention d'informations et je pense que pour le personnel, nous avons eu une attention tout particulière, avec des périodes qui ont été des périodes denses de transferts, de mutualisations. Nous avons développé la prévention. Nous avons développé la formation.

Je veux vraiment saluer le personnel de cette collectivité qui s'est toujours montré à la hauteur de tous les enjeux importants que nous avons voulu mener et je veux les saluer parce que je sais que les personnes qui viennent inspecter les comptes pour établir ces rapports sont très pointilleuses et sourcilleuses et je sais que cela a dû demander, notamment au Service des Finances, un travail important.

Voilà ce que je voulais dire. Je suis très fière de ce rapport.

M. LAHITETE : Je crois que vous ne m'avez pas entendu, Madame DARRIEUSSECQ. Quand j'ai lu, ce n'était pas LAHITETE qui s'exprimait. Je vous ai lu des passages du rapport. Lorsqu'il est question, notamment des taux de réalisation, ce n'est pas moi qui m'exprime, c'est la Chambre Régionale qui dit, en page 34 : « *Ces faibles taux de réalisation s'apparentent à des inscriptions budgétaires relevant plus d'un affichage qu'à une réelle programmation documentée des investissements.* » Ce n'est pas moi. Vous aurez toute latitude les uns et les autres puisque ce rapport sera en ligne, de voir dans quel cadre cette observation s'inscrit.

Vous avez dit tout à l'heure que vous étiez très fière, etc., etc., l'investissement... Je ne fais que lire. Vous avez parlé de la page 6. « *L'investissement a diminué depuis 2012, ainsi qu'en 2015 et 2016 et les dépenses d'équipement par habitant étant inférieures à la moyenne des communes, la strate d'appartenance.* » Toujours en page 6, puisqu'il a été donné lecture de la page 6 où on nous parle de la fiabilité des comptes, je lis : « *Le rattachement des charges de l'exercice est incomplet et n'est pas conforme à la réglementation.* » Un peu plus loin, la Chambre Régionale des Comptes a relevé « *de nombreuses anomalies concernant la constitution des régies de recettes et d'avances du budget principal de la Ville et des budgets annexes et recommande à la collectivité de mettre à jour les arrêtés constitutifs des régies, nomination des régisseurs* », etc.

Monsieur le Maire : Je vais essayer de vous faire une réponse, si vous permettez.

M. LAHITETE : Il ne faut pas non plus aller dans le satisfecit. J'ai essayé d'être mesuré dans le propos qui a été le mien tout à l'heure dans la présentation.

Monsieur le Maire : Nous l'avons été parce que vous ai dit qu'il y avait des points de vigilance. Après, nous allons rentrer dans le concret. Au bas de la page 9, nous avons progressé sur la production de notre rapport d'activité. Page 10, notre relation Ville/Agglo est désormais rééquilibrée, ce qui implique qu'il y avait avant 2008 un réel déséquilibre. En haut de la page 10, il est indiqué qu'à l'époque, la Ville avait dû financer toute seule Pémégan, 2,7 M€. Ce n'est plus le cas parce que, grâce à la politique que nous avons menée, nous avons rééquilibré le rapport de force et l'Agglo prend sa part dans une

compétence qu'elle exerce, alors qu'à l'époque, on n'en voyait pas la couleur. Vous n'avez pas trop défendu Mont de Marsan à cette époque-là.

Page 14, nous n'avons plus d'écart entre les emplois budgétés et les emplois pourvus. Nous sommes passés à 1 607 h. Nous avons mis en place les badgeuses, dans un vrai dialogue social. De la page 77 à 90, vous verrez, sur la gestion de notre régie des fêtes et le volet tauromachie - je tiens à féliciter Didier CABANNES avec Bertrand TORTIGUE pour leur travail remarquable -, que 66% des dépenses de la régie sont couvertes par la billetterie, avec toute la transparence qu'il peut y avoir. On nous dit qu'il y a une structure de dette qui est complètement assainie avec des prêts sécurisés, avec une importante baisse de nos frais financiers. C'est-à-dire que nous avons 900 000 € de moins entre 2013 et 2016 sur les frais financiers. On nous dit que la renégociation a donc permis d'assainir la dette et de limiter le poids des intérêts. On nous dit ensuite que notre capacité d'autofinancement brut a été multipliée par 2 entre 2012 et 2016 pour être montée à 5,9 M€ et je vais nuancer ce chiffre parce qu'il y a des chiffres qui faussent cette capacité. Il y a 1,6 M€ du fonds de soutien que nous avons eu un peu de mal à obtenir de l'ancien gouvernement pour régler nos prêts toxiques, mais que nous avons obtenus, et il y a 300 000 € des fameux excédents. Cela signifie que ce n'est pas 5,9 M€, mais 4 M€. Cela dit, la capacité d'autofinancement brut a été multipliée par 2 entre 2012 et 2016. C'est le haut de la page 53.

Je continue. Page 55, vous voyez que le produit de la fiscalité tirée sur les habitants est bien inférieur à la moyenne départementale, régionale et nationale. Et pourtant, page 60, on voit que l'on maintient une aide massive aux associations, 1,4 M€, que l'école de musique, avec 350 000 €, est la structure qui capte le plus de contributions après le SDIS. On voit que le CCAS perçoit 1,250 M€, c'est-à-dire 36% de plus entre 2012 et 2016. Ce n'est pas par l'opération du saint esprit. C'est marqué. Nous ferons une Commission où je surlignerai tous les points positifs. Cela veut dire la micro-crèche. Nous avons parlé d'une dette de meilleure qualité, mais c'est aussi une capacité de désendettement. Elle est de 9,5 ans. Nous sommes en deçà de ce que demandent les ratios d'Etat qui sont de 13 ans.

Vous ne pouvez pas dire, d'un côté, que nous avons transféré et de l'autre, que nous dépensons moins. Evidemment, nous dépensons moins pour le scolaire puisque nous n'avons pas la compétence scolaire. La dépense par habitant est liée à la compétence. Vous prendrez le temps, comme l'a fait M. BACHE, de lire ce rapport et vous verrez que c'est dépollué des indices de transfert.

M. LAHITETE : Le transfert de la compétence scolaire a entraîné un transfert de 5,3 M€ d'encours de dette. C'est en page 66. C'est logique.

Monsieur le Maire : Oui, mais de recettes également. La capacité de désendettement est de 9,5 ans et nous avons les recettes d'un côté et les dépenses de l'autre. Donc, nous avons une capacité à nous désendetter qui s'est améliorée, tout simplement. Je rappelle que tous les transferts ont été compensés à l'euro près.

M. LAHITETE : 2,3 M€ du fait de la régie des eaux. Cela rentre.

Monsieur le Maire : Ce que nous constatons, c'est que, malgré toutes les coupes rases que nous avons eues lors du précédent quinquennat, 2 M€, malgré des augmentations qui sont liées à des mesures indépendantes de notre volonté - et je remercie également les services aux côtés de Geneviève -, les réformes que nous avons amenées, les réflexions que nous avons eues nous permettent aujourd'hui de compenser une baisse de dotations de l'Etat. C'est marqué également et vous avez oublié de le noter. Entre 2013 et 2014, nous sommes passés de 6,4 M€ à 4,4 M€ de dotations de l'Etat.

Si nous n'avions pas trouvé des solutions, imaginé des solutions, c'étaient 16% d'impôts en plus ou 80 personnes sur le carreau. 2 M€, cela représente 80 postes. Heureusement que nous ne nous sommes pas contentés de faire de l'arithmétique. Il a fallu réfléchir et trouver des solutions pour s'adapter à une baisse de dotations de l'Etat qui n'était pas forcément prévue au programme.

Vous parlez de taux de réalisation qui sont faibles. C'est faux. Il peut y avoir des choses qui ne sont pas faites pour des raisons de programmation. Après, je ne comprends plus. Est-ce qu'on en fait trop ou pas assez ? Parfois, on a trop investi, trop vite ; d'autres fois, pas assez. Trop vite, moi je dis que c'est mieux que trop lentement et trop, c'est mieux que pas assez.

M. LAHITETE : Ce n'est pas ça. Ce sont les taux de réalisation par rapport à ce que l'on annonce. C'est l'accent qui est mis par la Chambre Régionale des Comptes.

Mme DARRIEUSSECQ : Je voudrais conclure ce chapitre de la réalisation. Je lis d'abord la page 6 : « *Les taux de réalisation se sont améliorés pour la section d'investissement. Les taux de réalisation de la section de fonctionnement ont été satisfaisants pendant toute la période examinée.* »

Si je passe à la page 34, il est effectivement établi un taux faible de 51,7 en 2016. Je crois que Monsieur le Maire vient de dire que c'était effectivement les infrastructures de Barbe d'Or et de la tribune qui ont été repoussées.

Je rappelle simplement les faits. Nous avons eu un peu de mal à faire le plan de financement de cette tribune, avec des partenaires qui ne s'engageaient pas vraiment. Nous avons été un petit peu retardés. Mais les réalisations ont été faites. Donc, ce n'est pas du maquillage. L'infrastructure était prévue, mais le plan de financement a été un peu plus long à mettre en route, à s'écrire de façon définitive et c'est pour cela que ce taux de réalisation est faible cette année-là.

Franchement, je redis très tranquillement que je pense que ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes est un rapport qui dit simplement que l'on a été sérieux, que l'on a bien fait les choses, que Mont de Marsan est une commune - c'est précisé et c'est très clair - qui a toujours des ressources faibles parce qu'un pouvoir fiscal faible, mais que tout a été mis en œuvre pour contenir le fonctionnement afin de pouvoir dégager des marges de manœuvre d'investissement et de pouvoir améliorer les ratios, malgré la contrainte des dotations de l'Etat qui ont diminué de façon drastique.

Je crois que la synthèse de ce rapport, c'est cela et je le redis, je veux remercier toute l'équipe. Grâce à tous, nous pouvons arriver à avoir un rapport qui est très satisfaisant et, je trouve, qui est à l'honneur de la gestion de la Ville. Merci.

Monsieur le Maire : Il s'agit de prendre acte de la communication de ce rapport qui est maintenant publiable et consultable. On pourra juger sur pièce et nous mettrons à l'ordre du jour d'une Commission Finances l'épluchage point par point, si vous le voulez, mais il est à la disposition de tout le monde, et notamment les dernières pages qui sont les pages où nous répondons point par point à des sujets que nous avons évoqués.

Il s'agit simplement d'en prendre acte.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Juridictions Financières, notamment les articles L.243-et suivants et R.243-14 et suivants,

Considérant que le rapport de la Chambre Régionale des Comptes doit faire l'objet d'une inscription à l'ordre du jour du plus proche conseil municipal pour être débattu,

Considérant que dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport, il doit être présenté un rapport contenant les actions entreprises suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes,

PREND ACTE

- de la communication du rapport de la Chambre Régionale des Comptes et de la tenue du débat.

AUTORISE

- Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 2019/02-0031

Nature de l'Acte :

7.1.1. Débat d'orientation Budgétaire

Objet : Rapport de situation en matière d'égalité femmes-hommes.

Rapporteur : Monsieur Gilles CHAUVIN

Note de synthèse et projet de délibération :

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a renforcé le rôle des acteurs publics dans la promotion de l'égalité femmes/hommes. Elle prévoit à terme que soit développée dans toutes les institutions publiques locales une approche intégrée de l'égalité femmes/hommes, c'est-à-dire une démarche transversale visant à tenir compte de la situation respective des femmes et des hommes dans toutes les politiques déclinées par la collectivité ou l'établissement public.

En application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les communes et Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette présentation a lieu préalablement aux débats sur le projet de budget.

Pour les communes et EPCI, l'article L.2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que : « *dans les communes de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 20 000 habitants.* »

Les modalités et contenu de ce rapport ont été précisés par décret n°2015-761 du 24 juin 2015.

Le rapport doit faire état de la politique des ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, en ce qui concerne le recrutement, la formation, le temps de travail, la promotion professionnelle, les conditions de travail, la rémunération, l'articulation vie professionnelle/vie personnelle.

Au-delà de l'état des lieux, il doit également comporter un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Il décrit les orientations pluriannuelles retenues.

Sont le cas échéant également présentées les politiques menées la commune sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le rapport annuel sur l'égalité femmes-hommes ci-joint est présenté préalablement aux débats sur le projet de budget de l'exercice 2019.

M. CHAUVIN : Nous avons participé au Rallye des Olympes qui a été un bon succès et je tiens à remercier Mme Rose LUCY d'avoir organisé avec nous ce Rallye qui a été un très gros succès.

Dénomination de nouvelles voies. Je pense que Monsieur le Maire en parlera tout à l'heure, il est proposé de transformer le boulevard Nord en boulevard Simone VEIL et de dénommer les ronds-points de cet axe Adrienne BOLLAND et Elisabeth BOSELLI qui sont des aviatrices bien connues.

J'en profite, mais je pense que Monsieur le Maire le dira tout à l'heure également, pour dire un mot sur Simone VEIL qui, en plus pour nous médecins, nous a apporté beaucoup de choses et vis à vis des femmes également. A l'heure actuelle, les attaques qui sont faites contre sa mémoire sont absolument ignobles et je voudrais le souligner ici. C'est une personne éminente, une grande politique et une femme de combat. Je voudrais insister sur ce point et nous sommes fiers de dénommer ce Boulevard Nord Simone VEIL.

Octobre Rose, comme tous les ans.

Un audit des associations montoises a été organisé cette année. 330 associations ont été contactées, 123 ont répondu, 37% de retour, ce qui est un bon retour pour un audit et sans surprise, malheureusement, nous constatons que ces associations montoises sont majoritairement mixtes, 80% hommes et femmes, avec des adhérents hommes de 62%, mais par contre, pour les postes de présidents et de vice-présidents, il n'y a pas photo, malheureusement, puisque ce sont majoritairement des hommes qui tiennent ces postes, même si ce sont des associations à vocation plus féminine et les femmes représentent essentiellement des postes de secrétaires et des postes de trésorières. Il y a peut-être du travail à faire avec les associations. Cette surreprésentation des hommes est particulièrement forte dans les associations sportives.

C'est uniquement un audit. Maintenant, nous allons travailler avec les associations pour améliorer cet état de fait. En lien avec la loi du 9 mars 2018, une formation a été testée au niveau de l'Agglo et de la Ville avec une trentaine de personnes qui ont participé à une journée de formation en mars 2018 et le thème de la formation était « Propos et comportements sexistes et sexuels au travail. Repérer, réagir, prévenir. » Formation très intéressante qui va être redéployée en 2019, pour les agents sous le format d'un jour et pour les élus qui seront volontaires sous le format d'une demi-journée.

Voilà, Monsieur le Maire, le travail qui a été effectué par notre Commission que nous allons continuer sous l'égide de Mme Caroline LAFAGE que je remercie de son travail avec ses équipes, qui nous a permis de bien avancer dans toutes ces thématiques.

M. BACHE : (micro non allumé)

Monsieur le Maire : Merci Gilles. Est-ce qu'il y avait quelqu'un de chez vous à cette Commission ?

M. BACHE : En Conseil Municipal, on nous avait demandé d'y être. Je m'étais proposé, mais je n'ai jamais été invité à quoi que ce soit.

Monsieur le Maire : Nous allons réparer cette injustice.

M. BACHE : C'est bien, parce que j'ai plein de choses à dire.

Monsieur le Maire : M. BACHE intègre la Commission.

Nous prenons acte.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 61 et 77 de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes

Vu l'article L 2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2015-761 du 24 juin 2015,

Vu l'article D.2311-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

PREND ACTE

- de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2019.

AUTORISE

- Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 2019/02-0032

Nature de l'acte :

7.1 – Décisions budgétaires

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2019.

Rapporteur : Monsieur Charles DAYOT

Monsieur le Maire : Je vous propose de dérouler la note d'orientations budgétaires qui doit donner lieu à débat. Vous avez une note qui est la délibération n° 07. Vous avez toute une série d'explications jusqu'à la page 31. Nous allons projeter ce que vous avez sous les yeux.

Simplement vous dire que le débat d'orientations budgétaires est une obligation qui doit précéder le vote du budget qui aura lieu le 9 avril. Dans ce débat, la loi nous demande de plus en plus de détails. Il y a un volet RH important, un volet sur le plan pluriannuel des investissements. Je vous propose de le dérouler.

Le calendrier budgétaire est en cours puisque nous sommes en pleine préparation budgétaire. Tous les services se réunissent avec les élus de référence, les Directeurs de service et le pôle finances. Entre le mois de janvier et le 15 février, il y a eu des réunions, Commission des Finances. Aujourd'hui, nous avons le débat et le 9 avril, il y aura le Conseil Municipal pour le vote du BP 2019.

Je vous donne le cap. D'abord, soutenir l'activité économique, l'emploi et l'attractivité de notre territoire, en maintenant le niveau optimal d'investissements et en préservant nos ratios d'équilibre budgétaire. Nous parlerons du centre-ville, mais pas uniquement. Ensuite, préserver la qualité d'un service dû aux usagers en se recentrant sur nos missions prioritaires, sécuriser et contenir la dette. Nous sommes toujours dans la droite-ligne de ce que je vous ai dit tout à l'heure avec une Commission Dette, même si la structure de dette est devenue essentiellement à taux fixe.

Ne plus augmenter les taux de fiscalité. Vous verrez un croquis qui montre ce que nous avons dit tout avec Geneviève, à savoir que nous sommes arrivés en 2 mandats, alors qu'il y a eu des coupes sombres, à n'augmenter que 2 fois sensiblement les taux. Donc, quand cela augmente, ce ne sont pas les taux, mais ce sont les bases qui peuvent augmenter. Nous continuons et même si le budget n'est pas encore voté, je peux vous annoncer que nous tiendrons bon pour ne pas augmenter les taux de fiscalité pour 2019. Développer des sources d'économies et de financements pour atteindre nos objectifs d'évolution des dépenses qui nous sont imposées.

Le contexte national. Toute une page concerne le contexte national. Le produit intérieur brut est de + 1,6% en 2018 contre + 2,3 en 2017. La prévision 2019 est sensiblement la même avec 1,5%. L'inflation projetée est à 1,2% en 2019, c'est-à-dire sensiblement la même inflation qu'en 2018. Une évolution un peu plus importante de la consommation des ménages en 2018, 1,6, qu'en 2017. La dette publique, 99% du PIB. 100% prévus en 2019. Un taux de chômage toujours relativement élevé à 8,8% de la population active. Il est un peu moins important sur le bassin montois où il est, je crois, de 7%.

La loi de programmation des finances. Le calendrier budgétaire nous permettra d'avoir un peu plus de précisions parce que nous aurons les notifications de l'Etat par rapport aux différentes dotations. Cette loi de programmation prévoit, entre 2018 et 2022, de mettre en œuvre une nouvelle contractualisation qui est basée sur des objectifs de réduction de dépenses. Le Préfet qui était ici avec les Maires de l'Agglo nous l'a montré, depuis 3 ans,

les dotations ne diminuent pas. Elles sont maintenues. 220 collectivités ont contractualisé - pas toutes - pour que le rythme d'évolution de leurs dépenses de fonctionnement soit contenu à 1,2%. La DSU augmentera. Mont de Marsan en 2018 a perçu 953 000 € de DSU. Le FPIC, Fonds de Péréquation Intercommunale, sera plafonné. Mont de Marsan a perçu en 2018 348 000 €. Il semble qu'il sera maintenu en 2019. Et puis, la reconduction de la dotation de soutien à l'investissement. Sur l'Auberge Landaise, nous avons été très subventionnés puisque nous avons des taux de subventionnement assez exceptionnels. Sur l'Auberge Landaise, 79% et sur Guy Boniface, 78% et sur la voie nord, 76%.

J'insiste parce que, pour ces travaux-là, nous avons réussi à lever des taux de subventionnement qui sont spectaculaires et qui nous permettent de continuer à avancer.

Le budget communal. Une analyse rétrospective des recettes entre 2017 et 2018. Nos recettes de fonctionnement augmentent de 3,98%, notamment en raison des cessions immobilières. La baisse de DGF : 6,4 M€ en 2013, 6,2 M€ en 2014, 5,4 M€ en 2015, 4,8 M€ en 2016 et 4,4. Ce sont bien 2 M€ de moins en quelques années sur la DGF. Vous avez ensuite les recettes réelles de fonctionnement avec des évolutions. Vous voyez qu'il y a des variations aux alentours de 2015 - 2016 qui peuvent s'expliquer par les transferts de compétences.

L'analyse rétrospective des dépenses. Entre 2017 et 2018, elles baissent de 2,11%, notamment sous l'effet des baisses de charges de personnel, 2,88%, et des frais financiers, 5,47 et d'une progression limitée des charges courantes. Ces baisses-là sont dépolluées des gros transferts qui ont eu lieu avant.

Vous avez un tableau qui montre que des efforts sont réalisés dans nos dépenses d'énergie qui baissent de 19% entre 2014 et 2018 et notamment sur l'électricité. Cela montre les efforts qui sont faits qui correspondent également à des travaux d'amélioration énergétique.

Ensuite, vous avez un graphique qui montre la fiscalité. Nous nous étions engagés, aux côtés de Geneviève dès 2008, puis en 2014, à essayer de tenir bon malgré les coupes sombres de dotations sur la fiscalité. Vous voyez que nous avons tenu bon puisque, mis à part 2014 et 2015, avec une légère augmentation de la fiscalité, nous tenons bon et nous tiendrons bon en 2019 puisqu'il n'y aura pas d'augmentation des taux d'imposition.

Vous voyez que nous avons des bases qui sont très inférieures à la moyenne. Concrètement, cela signifie que nos bases sont 200 à 300 € inférieures à la base moyenne des villes de notre strate, ce qui fait que le taux s'applique à une base inférieure et donc, nous avons forcément des rentrées fiscales qui sont proportionnellement moins importantes qu'ailleurs. Nous avons un graphique qu'il faudra que l'on actualise parce qu'il date de 2016, mais qui n'a pas vraiment changé et qui montre les quelques différences entre taux de taxe d'habitation et taux de foncier bâti sur des villes qui nous ressemblent. Nous voyons là aussi que nous sommes dans les taux les plus bas sur les 2 taxes. C'était en 2016, mais nous sommes encore dans ce schéma-là.

L'analyse rétrospective des investissements. Vous avez une analyse qui est plutôt rétrospective. Nous parlerons de PPI ensuite. De 2011 à 2018, vous avez un tableau avec les investissements par secteur sur la Ville, sur le self, sur le parc stationnement, la Régie des Fêtes, le PRU, la ZAC Peyrouat, la Régie des Eaux et d'Assainissement, géothermie, etc. Nous avons des investissements qui peuvent varier. 13 M€ en 2011, 12 M€ en 2012, 13 M€ en 2013, 15 M€ en 2014, 6 M€ en 2015, 12 M€ en 2016, 13 M€ en 2017 et nous sommes sur un atterrissage à 11,5 M€ en 2018. Les principaux travaux en 2018 : la fin des tribunes Boniface, le square des anciens combattants, l'aménagement de la deuxième tranche du boulevard nord qui s'appellera bientôt différemment, le parking Despiau, le quartier

St Médard qui est très avancé et la rénovation des locaux administratifs et sportifs, le renouvellement des horodateurs. Entre 2001 et 2007, l'investissement moyen était de 5,2 M€ par an. Entre 2018 et 2014, il était de 6,4 M€. Entre 2015 et 2019, il sera de 6 M€.

Vous avez ensuite un tableau avec l'évolution des encours de dette. Nous sommes plutôt à la baisse. 44,8 M€ d'encours de dette tous budgets confondus. 85% de notre dette est à taux fixe et 96% de nos prêts sont bien classés dans la toxicité éventuelle ou le côté variable des prêts. Nous n'avons plus aucun prêt non sécurisé. La durée résiduelle d'amortissement des prêts est de 13 ans et 8 mois. La durée de vie moyenne est de 7 ans et la capacité de désendettement est de 9 ans. Cela montre là aussi que malgré des investissements lourds et structurants qui ont des durées de vie et d'obsolescence très longues, nous avons une durée de dette qui est cohérente par rapport aux investissements qui ont été faits. Le taux moyen de l'encours est de 3,28. Je trouve que c'est un peu élevé, mais nous sommes en train de regarder en Commission Dette comment nous sommes suivis par un cabinet qui nous fait régulièrement des propositions et en fonction des taux, nous essayons de batailler pour baisser ces taux si c'est possible.

La pyramide des âges. Avec le transfert du scolaire, nous sommes une collectivité plutôt masculine. 67% des effectifs ont plus de 45 ans et 75% sont des hommes. Cela n'explique pas tout, bien entendu, en matière d'absentéisme, mais ce sont des éléments dont il faut tenir compte puisque la pyramide des âges fait que nous avons un grand nombre de départs à la retraite prévus. Nous en parlerons au niveau de notre DRH.

Les orientations en matière de charges de personnel. La mise en place d'un pilotage structuré de la masse salariale afin d'analyser les évolutions mensuelles et les variables. Anticiper les départs à la retraite. La Ville de Mont de Marsan, comme la Cour des Comptes engage toutes les collectivités à le faire, continue de développer sa gestion prévisionnelle des effectifs. Nous avons positionné très récemment quelqu'un qui sera en charge de la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Carrières). En 2019, nous devons poursuivre cette analyse des missions de nos services pour maintenir la masse salariale à moins de 50% du budget global de la collectivité. Développer la formation. Bon nombre de formations sont menées, des nouvelles recrues, avec des sensibilisations au risque professionnel, des habilitations et l'acquisition de nouvelles compétences visant à renforcer la polyvalence et la mobilité en interne que nous essayons de prôner.

Le dossier important, Santé et Qualité de Vie au Travail - j'en ai parlé au niveau de l'Agglo, - tout simplement pour bien investir dans ce capital humain et être à la recherche au maximum de ce qui peut permettre d'avoir du bien-être au travail et pour lutter également contre l'absentéisme. Des formations des managers ont eu lieu. Des lignes seront à sanctuariser sur les outils de travail, les postures. Des expérimentations sont faites aussi sur le sport au travail avec de l'éveil sportif, notamment avec notre CIAS qui est précurseur en la matière. Et puis, le chantier télétravail, auquel nous sommes très attachés, qui se lance dans une phase d'expérimentation. Tous les métiers ne seront pas télétravaillables, mais c'est un nouvel outil de gestion RH qui permet l'amélioration de notre bilan carbone, qui permettra, je l'espère, d'améliorer la qualité de vie au travail et puis, la productivité. En 2019, un groupe test expérimentera cette démarche.

En ce qui concerne le contexte, les incertitudes, les marges de manœuvre, pour 2019, quelques réflexions que je porte au débat : l'impact de la loi SRU sur le nombre de logements sociaux. Vous savez que nous sommes à 16,5 environ de logements sociaux en proportion et qu'il nous fallait arriver à 20, voire à 25. Il y a eu un débat qui, je l'espère, sera tranché. Nous avons de bons signaux du Préfet entre le cap des 25 ou des 20%. Nous produisons beaucoup de logements, mais malgré tout, nous avons encore un objectif qui fait

que nous n'y sommes pas et que nous avons éventuellement l'épée de Damoclès d'une pénalité lorsque nous ne sommes pas encore au pourcentage. L'impact des assurances en lien du taux de sinistralité. Nous regardons actuellement la sinistralité sur nos bâtiments ou nos véhicules. Les recettes qui diminuent. La Dotation Globale de Fonctionnement ne diminue pas, mais nous attendons sa notification. Nous avons de bons signaux là-dessus. Maintien du FPIC. La revalorisation des valeurs locatives. 2,2% après 1,2% en 2018.

Comme je l'ai dit, pas de hausse des taux. Donc, si les impôts venaient à augmenter en 2019, ce ne serait pas lié à notre volonté et à nos taux, mais ce serait lié à l'effet bases. Un marché de l'immobilier dynamique avec des droits de mutation qui augmentent. Nous avons pu voir qu'il y avait un frémissement sur les droits de mutation.

La projection financière jusqu'en 2021. Nous sommes en prospective de fonctionnement. Sur les recettes, nous avons essayé d'établir une prospective financière de 2015 à 2021. Bien évidemment, elle est réajustée chaque année, mais c'est pour vous donner une perspective. Même chose sur les dépenses de fonctionnement. Vous avez le résultat brut, l'épargne brute, l'épargne nette après amortissement du capital qui vous montre, en équilibre réel, que nous avons des perspectives qui sont de 3 M€ en 2018, 1,4 M€ équilibre réel en 2019, 3 M€ en 2020 et 2M€ en 2021. Bien évidemment, cela doit être réajusté à chaque exercice.

Vous avez ensuite les ressources d'investissement, le volet travaux en régie, les dépenses d'équipement. Sur la partie besoin de financement, vous voyez la dernière ligne avec l'emprunt. Sur les années 2016 et 2017, nous avons réussi à nous passer de l'emprunt. Cela peut correspondre à des déblocages qui sont reportés. Nous sommes sur une base de 2,3 M€ d'emprunt en 2018, 2,7 en 2019, 2,9 M€ et 3,1 M€. Nous essayons, comme nous l'avons toujours fait, d'emprunter ce que nous amortissons.

Vous avez ensuite un plan pluriannuel d'investissements. Je rappelle que le budget n'est pas encore fait. Nous sommes dans le travail de construction. Nous vous donnons les grandes lignes.

De 2017 à 2021, sur la vie de la cité et proximité, nous nous dirigeons vers une enveloppe importante en 2019 de 6 M€. Cadre de vie, 2,3 M€. L'Auberge Landaise, à hauteur de 1,4 M€. Les travaux de voirie. Le sport, avec 3,1 M€. Nous sommes en plein chantier sur Barbe d'Or. Réhabilitation, extension de Barbe d'Or. Conseils de quartier avec une enveloppe de 150 000 €. Sur tout ce qui Cœur de ville, vous voyez la trajectoire sur laquelle nous essayons de nous appuyer. Ce sera de mettre sur le Cœur de ville des sommes jamais égalées jusqu'à présent, à hauteur de plus de 3 M€ chaque année sur les 3 années à venir.

Voilà ce que je souhaitais vous dire. Vous avez une prospective qui peut être un petit peu ajustée à la marge, mais nous avons les grandes lignes en fonction du travail budgétaire qui est fait.

Je terminerai en vous disant que nos principales orientations pour 2019 sont le maintien des priorités budgétaires que j'ai évoquées, à savoir l'Education, secteur sur lequel nous ne transigeons pas. C'est là où nous affectons le plus de personnels et nous avons beaucoup d'investissements ; la Solidarité, avec la subvention du CCAS qui sera légèrement en baisse, ce qui est dû à des optimisations de départs à la retraite qui ne sont pas remplacés, mais ce sera très léger ; la Culture, avec le maintien de la subvention à l'école de musique qui est une grosse subvention de 354 000 € ; le maintien des aides aux Associations au même niveau et puis, Mont de Marsan Sculpture, notre triennale qui démarrera à l'automne. J'ai pu voir un peu en avant-première ce qui nous attend un peu et cela risque d'être intéressant et même bluffant ; les économies d'énergie et de consommables : fluides, téléphonie,

impression papier, groupement de commandes. Nous continuons tout ce qui nous permet d'optimiser nos consommations. Ensuite, le développement de l'attractivité en centre-ville. Programme Cœur de Ville. Il y aura une délibération tout à l'heure sur cette action. L'opération façades. La requalification des espaces publics, les travaux de l'Auberge Landaise. Sur la cité, toujours de l'entretien sur nos bâtiments, des travaux de conseils de quartier, des travaux d'enfouissements qui sont à caler avec l'Agglo et puis, la plaine des jeux où nous avons des travaux actuellement. Il y a un bâtiment de vestiaires et nous continuons dans cette voie-là, avec un autre bâtiment et une étude qui se fait au niveau de la plaine des jeux. Vous en avez entendu parler. Nous sommes dans une éventuelle réflexion pour une étude sur une passerelle puisque vous avez que les 2 passerelles sont neutralisées aujourd'hui.

Voilà ce que je voulais vous dire. Sans être plus long, vous avez de nombreuses pages, place au débat, si vous avez des remarques.

Note de synthèse et projet de délibération

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de notre assemblée sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante.

Il doit donc se concevoir comme un outil pédagogique associant la majorité et la minorité.

La loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République a instauré ce débat pour répondre à deux objectifs principaux: Le premier objectif est de permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent des priorités qui seront inscrites au budget primitif. Le second objectif est de donner lieu à une information sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Ainsi les membres du Conseil Municipal ont la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité. En outre, un troisième objectif a été ajouté par l'ordonnance du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, puisque doivent être présentés les engagements pluriannuels envisagés.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite « Loi NOTRe » a par ailleurs modifié les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat. S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les nouvelles dispositions imposent la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Conformément aux dispositions contenues à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire constitue un élément substantiel lié à l'adoption du budget primitif. Celui-ci est acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote.

M. LAHITETE : Juste une précision. Vous parlez, dans le cadre de la programmation Cœur de Ville, de l'aboutissement du projet des Halles. Qu'est-ce que c'est ? Je lis : « *Dans le cadre de ce programme Cœur de Ville, nous poursuivrons nos politiques d'habitat, OPAH-RU, ravalement des façades (commerciales), aboutissement du projet des halles.* »

Monsieur le Maire : On me dit que ce doit être une coquille. Les Halles sont faites. Il n'y a pas d'extension.

M. LAHITETE : Pour bien comprendre, page 27, lorsque vous indiquez, Opération Cœur de Ville, ORT, 3,7 M€, dessous, urbanisme foncier, 0, 0 en 2020 et 177 000 en 2021, qu'est-ce que cela signifie ? C'est pour comprendre.

Monsieur le Maire : 3 M€, c'est ce qui est affecté à l'Opération Cœur de Ville. Le reste est un solde sur l'EPFL. Il y a 3 M€ qui sont mis sur la table pour l'Opération Cœur de Ville.

M. TORTIGUE : Plus de 10 M€ en 3 ans.

Monsieur le Maire : Nous avons eu plusieurs confirmations en ce sens, cela doit nous permettre de lever en effet de levier des fonds de manière plus importante sur les partenaires de l'Opération Cœur de Ville. Les fiches actions sont en rédaction et nous avançons. Les annonces seront faites en fin de ce trimestre ou début du suivant.

M. LAHITETE : Nous le verrons après.

Monsieur le Maire : Nous allons vous annoncer des choses en fin de trimestre en fonction des actions qui sont en train d'être montées, de façon à ce que l'on commence à lever des fonds, avec validation de l'Etat. Nous rentrons dans la phase concrète.

M. LAHITETE : Je voulais faire une observation par rapport à ce qui a été dit tout à l'heure. Vous avez relaté que la commune avait des ressources faibles avec des bases inférieures à la moyenne des villes de même strate.

Il y a un sujet qui me paraît majeur et qui doit être abordé à un moment ou à un autre au sein du Conseil Municipal. Vous n'en avez pas parlé et j'en suis un peu surpris. Je me souviens, quand Mme DARRIEUSSECQ est arrivée à la tête de cette Ville, avec un crédo, « nous allons développer cette ville de manière significative », nous avons pris connaissance, via notre quotidien, d'une étude qui a été faite par l'INSEE sur les évolutions de population. Cela me paraît être un sujet extrêmement préoccupant parce qu'il y avait toute une série de villes où l'on indiquait si la population augmentait ou si la population pouvait baisser.

J'avoue avoir été surpris, presque atterré, d'apprendre qu'entre 2011 et 2016 - on ne parle pas d'une période passée puisque vous êtes là depuis 2008 et donc, ce n'est pas la responsabilité de je ne sais qui puisque, habituellement, vous remontez jusqu'à M. LAMARQUE-CANDO, mais on pourrait aussi remonter jusqu'à M. DAVID - entre 2011 et 2016, la population de Mont de Marsan - c'est à vous de préserver les intérêts de cette ville et sa richesse, donc sa population - a baissé de plus de 4%, ce qui fait 1 500 habitants en moins entre 2011 et 2016.

Vous allez me dire que les villes peuvent connaître des difficultés. Sauf qu'il ressort de cette étude que des villes comme Agen ont été stationnaires. Périgueux a augmenté légèrement de 0,3. Angoulême, de 0,4. La Rochelle, de 1,1%. Je la mets à part parce qu'il est difficile de comparer, mais une ville comme Niort a augmenté de plus de 2%. Notre voisine Dax a augmenté de plus de 2,9%.

Dans un département qui, globalement, a vu sa population croître de 4,4%, j'entends bien cette douce musique, séance après séance, que tout va bien, madame la marquise, mais moi, je constate que la ville de Mont de Marsan est une des rares villes dans toute la Nouvelle Aquitaine à avoir perdu autant d'habitants d'une façon particulièrement significative. Donc, je voudrais avoir votre sentiment sur un sujet qui me paraît mériter une attention toute particulière de la part des élus de cette Ville.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

M. BACHE : Des remarques générales. Une fois que vous nous avez présenté les orientations budgétaires, je m'interroge de savoir, par rapport à la situation que vit notre pays et la situation que nous vivons à Mont de Marsan par rapport au malaise social, si le budget tel que vous le présentez répond concrètement aux attentes qui s'expriment publiquement ou aux attentes silencieuses, parce que celles-là sont importantes.

J'ai eu l'occasion il y a quelques jours de faire du porte-à-porte dans un quartier, comme chacune des rencontres que l'on peut avoir les uns et les autres, et je m'interroge lorsque vous nous dites à chaque fois : « On maintient, on maintient, on maintient... on fait des efforts, on peut faire mieux avec moins. » C'est impossible. L'équation est impossible. Je crois qu'il faut que l'on ait un langage de vérité. La baisse des dotations, le gel des dotations, nous ne savons pas ce que cela va donner.

Le malaise tel qu'il est aujourd'hui provient bien de quelque chose, de quelque part. Ce sont ces choses-là qui font que le malaise existe. C'est ainsi que cela s'exprime. Les gens que l'on rencontre ne le matérialisent pas de cette façon, mais cela veut dire, très modestement, que si on a moins, on ne peut pas faire plus. Ce n'est pas vrai. Je pense qu'il faut que l'on bannisse cela de notre langage. Quand on a moins, cela engendre des contraintes qui ne permettent certainement pas de répondre à l'ensemble des problématiques et à l'ensemble des demandes de nos concitoyens. C'est une réalité.

Je le répète, il y a ce qui s'exprime, mais le plus dramatique, c'est ce qui ne s'exprime pas et qui va s'exprimer plus tard et si on ne sait pas y répondre, y compris dans nos collectivités, si on acquiesce à l'idée qu'on ne peut pas parce qu'on nous baisse les dotations... J'ai lu un raccourci du rapport qui a été rendu public la semaine dernière sur les comptes publics où on nous dit que l'on dépense trop, etc., mais personne ne parle des recettes. Personne ne parle des recettes, mais c'est cela dont il s'agit. Aujourd'hui, il y a plein d'argent en France qui échappe à la solidarité nationale. Il faudrait faire remonter ce qui s'exprime en termes de manque de recettes pour répondre aux besoins et notre budget est empreint de cela. On maintient, mais ce n'est peut-être pas d'un maintien qu'il y a besoin. C'est peut-être d'argent supplémentaire pour répondre aux besoins. Il n'est pas possible, y compris par rapport à ce que dit Renaud LAHITETE, qu'il y ait un nombre de gens pauvres qui augmente et que, par exemple, la subvention affectée au CCAS reste au même niveau. Il y a quelque chose qui ne va pas. Cela veut dire que l'on exclut des gens en ayant ces politiques-là. J'essaie de réfléchir pour faire en sorte que.

Le budget que vous nous présentez s'inscrit dans une logique qui n'est pas la bonne et qui met notre collectivité, comme bon nombre de collectivités, dans des situations qui font que l'on est obligé de faire des choix qui automatiquement ont des répercussions sur la vie des populations, sur la vie des gens et qui automatiquement, malheureusement, excluent des citoyens. Certains de ces citoyens ont enfilé des gilets jaunes et manifestent, mais il y en a un grand nombre qui est, je pense, la majorité silencieuse et le jour où elle s'exprimera, il sera peut-être trop tard.

Tout à l'heure, vous faisiez allusion à ce qui se passait par rapport à la symbolique de Simone VEIL. Je le condamne, mais je ne suis pas étonné. Les gens subissent de la violence tous les jours. Ils ont des difficultés à vivre qui s'accroissent tous les jours et malgré tout cela, on continue dans cette logique en disant : « On ne peut pas faire mieux. » Je vous rappelle les débats que nous avons eus ici où on nous disait, « l'Etat dépense trop », mais depuis 2 ans, il y a 230 milliards de plus de dépenses. Bon sang de bonsoir, pendant ce temps, il y a au niveau national 111 milliards qui échappent à la solidarité nationale et plusieurs dizaines de milliards au niveau européen. Les hommes et les femmes qui sont en responsabilité dans notre pays au niveau européen pourraient prendre des décisions pour faire en sorte que cet argent participe à la solidarité nationale.

Votre budget est prudent, etc., mais est-ce qu'il répond concrètement au problème de vie des gens ? Non, je ne le crois pas.

Monsieur le Maire : Vous savez que mon budget n'est pas en milliards. Vous m'avez donné le tournis avec vos milliards. Pour reprendre le débat municipal sur le débat d'orientations budgétaires, la tendance est de maintenir l'argent que l'on met sur le scolaire. Elle est de ne pas faire de la culture une variable d'ajustement. Vous l'avez vu avec le Théâtre. Il y aura quelques petits changements sur le CCAS, mais c'est à la marge, avec 1 ou 2 personnes que nous ne remplaçons pas. Cela représente 1 250 000 €, 36% de plus qu'à l'époque. La tendance est de maintenir les subventions au monde associatif et Dieu sait si c'est ce qui permet d'avoir du lien social. La tendance est de continuer à avoir des quotients familiaux pour ne pas barrer la route à l'accès à l'école de musique, être sur des quotients familiaux sur la cantine, sur les tarifs de culture. La tendance est de pouvoir faire en sorte que notre Régie des eaux puisse continuer à servir de l'eau assainie un peu moins chère que ce qui se fait ailleurs. Ce sont tous ces éléments-là. La tendance, chaque fois que nous le pouvons, est de titulariser et de ne pas avoir fait de la fin des CAE une variable d'ajustement, mais d'en avoir intégré 6 ou 7 dans nos effectifs. Cette tendance est là.

Vous ne pouvez pas me dire qu'il faut mettre plus de sous et me reprocher d'essayer de trouver des moyens qui sont légaux pour avoir des marges de manœuvre.

Vous m'avez interpellé sur la population. Il y a une baisse, mais il faut le voir au niveau de l'Agglomération. Nous avons des populations qui ont des parcours de vie, des jeunes qui viennent ici pour leur premier logement. Dès qu'il y a un enfant ou un projet, ils vont dans des lotissements ou des lieux plus adaptés, dans nos jolis villages de l'agglomération qui ont tous été refaits. Ensuite, c'est à nous de continuer à travailler pour qu'il y ait également du logement pour qu'en fin de parcours de vie, quand on fatigue un peu de passer la tondeuse et que l'on a envie de revenir non loin des halles ou dans une convivialité de centre-ville, on puisse booster des logements qui soient à la fois des logements conventionnés ou pas. C'est ce parcours de vie-là. Globalement, oui, nous perdons de la population.

Personnellement, cela m'interroge autrement. Quand j'ouvre une plaquette de tourisme départemental ou autre, je vois la forêt, la mer, la plage, la mer, la plage. Je pense que les Landes ne sont pas que cela. Je sais qu'il y a des rééquilibres, qu'il y a des réflexions sur la marque Landes, mais je pense que nous souffrons également de ce déficit d'image. Bien

sûr, il y a l'autoroute, mais il y a encore des choses à faire pour désenclaver le barreau. Je ne vais pas me lancer dans le débat sur les transports maintenant, mais il y a un sujet. Ensuite, vous êtes atterré. Vous voyez, Chère Geneviève, les mois passent, mais la tonalité ne change pas.

M. BACHE : Ne caricaturez pas ce que nous avons dit. Arrêtez avec ça ! Non !

Mme DARRIEUSSECQ : Je suis très intéressée par ces sujets de population. Nous avons un problème national qui est un problème majeur qui dépasse largement la Ville de Mont de Marsan, qui est un problème de dénatalité. C'est un problème majeur pour le pays. 40 000 naissances de moins par an. On le voit bien dans nos écoles puisque dans tous les départements de France pratiquement, sauf dans la grande Région Nouvelle-Aquitaine, en Gironde et à Bordeaux essentiellement, mais dans tous les autres départements, il y a moins d'enfants qui arrivent dans les écoles, tout simplement parce que nous faisons moins d'enfants. C'est une première chose.

J'encourage les Montois à faire des enfants, les français à faire des enfants, mais je sais que les choses ne se passent pas aussi facilement.

La deuxième chose, vous êtes un peu caricatural, cher Renaud LAHITETE, en disant que l'on souhaitait accroître la population de cette commune. Il faut savoir où est Mont de Marsan, où se situe Mont de Marsan et ce qui se passe à Mont de Marsan. Il s'est passé un facteur important dans les années 2010, 2011, 2012, qui a été le renforcement des unités de la base aérienne. C'est ce qui a fait augmenter la population à cette période-là puisque la base aérienne est passée de 3 000 militaires aviateurs à 3 500 environ. Nous avons eu dans cette période-là une augmentation de la population sur la ville de Mont de Marsan et sur toute l'agglomération parce qu'il n'y avait pas que Mont de Marsan, mais également les villages de l'agglomération, voire même au-delà puisque certains habitent au-delà des frontières de notre agglomération. Ce facteur-là est un facteur qui a induit une augmentation.

Ensuite, il y a un effet de stagnation parce que, soit les personnes partent habiter dans des villages autour, soit nous avons des situations de plus en plus fréquentes au niveau des emprises militaires de ce qui s'appelle les célibataires géographiques, c'est à dire des personnes qui ne viennent pas avec leur famille et qui n'ajoutent pas un gros pool familial. Mais il n'y a pas naturellement une augmentation de la population ici à Mont de Marsan et c'est vrai que l'augmentation de la population qui existe dans les Landes de 4% est une augmentation de personnes bien typées qui vont sur la côte et qui ne viennent pas forcément à l'intérieur des Landes et nous en avons bien conscience.

Ce que disait Monsieur le Maire est tout à fait juste. Il faudra peut-être avoir, à l'échelle du département, une communication qui soit plus large que la communication uniquement côtière.

Pour votre information, parce que j'aime bien les matchs Dax - Mont de Marsan, bien que ce soit totalement mineur dans ce dont je parle, lorsque vous disiez qu'à Dax, ils gagnaient beaucoup d'habitants et qu'à Mont de Marsan, nous en perdions, entre 2006 et 2016, Dax a gagné 40 habitants et entre 2006 et 2016, Mont de Marsan a perdu 230 habitants, avec une descente importante en 2011 pour Dax et une augmentation importante pour Mont de Marsan en 2011 qui était à 31 188 habitants.

Vous voyez que cela correspond parfaitement à ce dont je vous parlais, à ce pic lié à l'arrivée d'emplois supplémentaires sur la base aérienne 118.

Effectivement, il n'y a pas eu d'activités importantes complémentaires qui sont arrivées sur le territoire parce qu'il ne vous aura pas échappé que ce n'est pas en claquant des doigts que l'on fait venir des entreprises et je crois qu'il n'y a pas que la Ville de Mont de Marsan ou l'Agglomération de Mont de Marsan qui sait cela à l'échelle de notre département. C'est aussi une réalité. Bien que des conditions intéressantes soient mises en œuvre pour les entreprises, il n'y a pas une industrialisation majeure et nous ne sommes pas dans un temps de création d'emplois majeur sur le département et je le regrette fortement.

Voilà ce que je voulais vous dire, mais la baisse de la natalité impacte tous les territoires français. Les seuls territoires qui ont un petit peu d'augmentation de la population sont les territoires, les départements côtiers dont nous faisons partie, mais nous ne sommes pas suffisamment à côté de la côte.

M. LAHITETE : Ce qui vient d'être dit par rapport à la natalité prête un peu à sourire parce qu'il vient de nous être dit que finalement, nous étions à l'intérieur des terres et donc, que nous faisons moins d'enfants que sur la côte.

Monsieur le Maire : Je crois que vous faites semblant de ne pas comprendre.

M. LAHITETE : Vous avez parlé de collectivités qui se trouvaient dans les terres pour Mont de Marsan. Que je sache, Périgueux, Angoulême ou Agen ne sont pas des villes qui sont moins enclavées. Puisque vous dites que c'est un phénomène national, elles devraient connaître exactement la même situation. Pourtant, ce ne sont pas des villes qui connaissent une baisse de leur population.

Donc, je trouve la réponse quelque peu légère par rapport au problème qui est posé. Que les communes de l'agglomération connaissent, pour certaines, une augmentation de la population, tant mieux. Cela veut dire que les maires de ces communes-là offrent des services, qu'il y a une attractivité, mais il est quand même pour le moins inquiétant de faire le constat au niveau de Mont de Marsan.

C'est la traduction d'une absence d'attractivité de notre ville qui n'a connu un apport de population que grâce à la base aérienne pour des raisons qui nous sont totalement étrangères en tant que ville. C'est une position ministérielle s'il y a eu une augmentation du nombre de personnels sur la base à l'époque, mais que je sache, depuis que vous êtes là, il n'y a pas eu de création d'activités qui génèrent de l'emploi.

A une époque, puisque vous parlez toujours du passé, où Mont de Marsan était malgré tout enclavé, il y a eu des projets. Même si ce sont des projets d'ordre administratif, vous avez la création du centre pénitentiaire qui a pu se faire parce que le précédent Maire avait réservé un certain nombre d'hectares de terrains. Il y a des activités économiques qui avaient vu le jour sur le territoire et ce que je constate, c'est qu'aujourd'hui, nous sommes en panne sur ce plan-là.

Vous avez, je pense, pris conscience du problème posé alors que depuis un certain nombre de séances, pour ne pas dire d'années, nous pointons du doigt la problématique sur le centre-ville. Je pense que l'étude qui a été faite vous a permis de prendre conscience du problème posé, mais là aussi, nous avons pris un retard considérable par rapport à d'autres communes de même importance que nous.

Donc, ce n'est pas une réponse avec un certain humour, en essayant de noyer le poisson, que j'attendais, mais c'est au contraire la prise de conscience d'un problème qui est très inquiétant pour notre ville. On ne peut pas se contenter de s'échapper en disant : « La population de l'agglomération dans son ensemble croît, se développe ». Cela veut dire que les Maires dans chaque commune tirent leur épingle du jeu, attirent la population. Je pense

que la ville-centre ne peut pas accepter de perdre de la population. Ce n'est pas concevable et je pense qu'il faut se retrousser les manches et entreprendre toute action utile qui permettra de contrecarrer cette baisse qui, pour moi, est très préoccupante et je trouve que vous traitez le sujet avec beaucoup de légèreté.

Monsieur le Maire : Nous ne le traitons vraiment pas avec légèreté. Tous nos projets sont orientés pour augmenter l'attractivité de ce territoire. Cela ne se fait pas en claquant des doigts. Globalement, c'est un territoire qui est attractif. C'est un travail collectif. Il ne vous a pas échappé que nous sommes dans une Agglomération et qu'il y a un collectif de 18 communes. Lorsque nous travaillons sur notre Office du Tourisme et de l'Artisanat, lorsque nous avons une programmation culturelle sur le Théâtre de Gascogne qui est plébiscitée, le but est de donner de l'attractivité à ce territoire et encore une fois, nous ne restons pas, contrairement à ce que vous semblez penser, les bras croisés sur ce sujet.

Est-ce qu'il y a d'autres points ?

M. SIMON : La discussion est très intéressante, mais je suis très surpris que l'on ne prenne pas la dimension foncière du problème. Bien sûr, il y a la natalité. Dans nos exercices professionnels, nous voyons arriver de nouveaux arrivants sur Mont de Marsan et en médecine générale, nous avons une belle vision des strates de population qui arrivent sur Mont de Marsan puisqu'il y a des nouveaux patients. « D'où venez-vous ? - De région parisienne, du sud-est. »

Je ne suis pas d'accord avec vous tous parce qu'il y a une certaine attractivité, mais il faut raisonner en termes de territoire. On ne peut pas se permettre aujourd'hui de raisonner sur la ville de Mont de Marsan parce qu'on est au Conseil Municipal de Mont de Marsan. Il faut avoir un raisonnement plus global. Quand on voit arriver les nouveaux arrivants sur Mont de Marsan, ils ne viennent pas forcément sur l'intérieur intra-rocade de Mont de Marsan, essentiellement pour des raisons économiques parce que c'est plus cher qu'à l'extérieur de la rocade sur certaines communes.

Je pense qu'il faut aussi prendre conscience qu'il y a les comportements des gens par rapport à des logiques économiques et que, souvent, ces gens qui arrivent sur Mont de Marsan y arrivent par défaut. C'est ce qu'ils nous disent. C'est la réalité de ce que nous entendons sur le terrain parce qu'il faut écouter les gens sur le terrain et non pas faire des supputations de bureaux d'études qui nous coûtent cher et qui ne donnent pas toujours la vraie vérité.

Les gens regardent d'abord sur la côte et pas forcément à l'intérieur des terres. Ils arrivent sur Mont de Marsan pour des raisons économiques. Par ailleurs, le foncier sur Mont de Marsan n'est plus disponible. Les maisons qui restent, qui se vendent, sont des maisons qui sont souvent à rénover - c'est ce que les gens me racontent ; je n'invente pas les choses - et ils vont dans les communes de l'agglomération.

Globalement, il faut avoir des raisonnements à l'échelon d'une agglomération et non plus à l'échelon d'une ville, même si cela peut faire mal de perdre des habitants parce qu'on est Montois depuis 50 ans ou 60 ans. Il faut être dans une autre dynamique et prendre en considération le comportement des gens. Ce ne sont pas forcément des choix politiques qui déterminent les résultats, mais c'est également le choix des gens et il faut l'intégrer dans les discussions.

Monsieur le Maire : J'y souscris à 100%. Cela ne veut pas dire que ce n'est pas un point de vigilance.

Mme CROZES : Juste deux mots. Dans l'histoire de la sociologie, on voit ces mouvements de population qui sortent de la ville ou qui rentrent dans la ville. Là, je suis tout à fait d'accord avec ce qui est dit, mais en plus, il y a cet accès à la maison individuelle et au terrain avec une sorte d'eldorado, pensant qu'à la campagne, on va trouver mieux. On voit très bien ces mouvements de population dans l'histoire de la sociologie.

M. LAGRAVE : Ce raisonnement pourrait être bon si c'était général sur le terrain national et particulièrement en Nouvelle Aquitaine, mais ce n'est pas du tout ce qui se vérifie ailleurs. Qu'il y ait un raisonnement par rapport à ce que vient de dire Didier, on peut l'entendre. Que les gens viennent là où il y a du foncier disponible, je pense que tout le monde avait compris que c'était le cas, et éventuellement moins cher que sur la côte, cela n'avait échappé à personne. Mais ce raisonnement serait spécifique à Mont de Marsan. Vous allez me dire qu'il y a encore la Creuse... Ok, d'accord, mais si on se compare à la Corrèze, elle gagne des habitants. L'agglomération de Brive et la commune de Brive également, Tulle... Si on pouvait se comparer à des territoires comparables où il n'y a pas que du tourisme côtier... Du côté de la Corrèze, à part s'ils sont touchés par l'érosion rapidement, mais ils n'ont pas de côte et pourtant, cela se développe.

Il faut avoir un raisonnement global. On peut raisonner en termes de territoire, mais à ce moment-là, il faut pousser dans le même sens. Aujourd'hui, on ne pousse pas dans le même sens puisque les communes alentour sur le territoire gagnent et que nous, nous perdons. C'est quand même le plus inquiétant et sur une période donnée - vous êtes revenu à 2006 -, cela représente 1 500 personnes. Ce n'est pas rien. Il faut quand même se poser les bonnes questions. On peut parler du foncier et de beaucoup d'autres sujets.

Je vais exhumer un nom au sein du Conseil Municipal ici. Tout le monde ne le connaît pas, mais Mme DARRIEUSSECQ le connaît très bien. Jean-Pierre PINTO - vous regarderez dans les PV. Il y en a quelques-uns autour de cette table qui étaient là -, au lendemain de votre élection, nous dit : « Vous avez appauvri cette ville. Plus personne ne veut habiter Mont de Marsan. A la fin de notre mandat, vous verrez, on gagnera des habitants. » C'est ce que vous avez déclaré. Pas vous personnellement, Madame, mais quelqu'un de votre équipe qui était chargé des finances et qui nous a fait une leçon de morale pour nous expliquer qu'à la fin du mandat de votre exécutif, la ville de Mont de Marsan renaîtrait de ses cendres, tout irait bien et on gagnerait des habitants. Nous ne l'avons pas rêvé. A un moment, on prend des engagements par rapport à cela.

Souffrez qu'à un moment donné, quand Mont de Marsan perd des habitants, on puisse se soucier d'une question : est-ce que les orientations budgétaires que vous proposez sont en rapport avec ce qui se passe ? La réponse, vous l'avez compris, pour ce qui nous concerne c'est que le compte n'y est pas, notamment sur les acquisitions foncières. Je veux bien que l'on fasse des trucs privés et des machins, mais sur l'accession à la propriété sur ces sujets, on n'y est pas.

Cela veut simplement dire qu'il faut peut-être à un moment donné se poser et peut-être faire des études - nous avons compris que Didier ne les aimait pas, mais cela peut parfois être utile - pour savoir pourquoi ces habitants ont quitté Mont de Marsan et non pas simplement dire, « J'ai vu des gens qui... ». Ce n'est pas le sujet. Le sujet est de savoir pourquoi ils sont partis. Est-ce que chacun peut sortir 5 minutes de ses postures et dire : est-ce qu'on peut faire une étude concrète pour savoir pourquoi ces 1 500 personnes ont quitté la ville, au-delà des témoignages individuels que nous avons les uns et les autres ? Une étude normale pourrait être menée sur laquelle on pourrait partager ce sur quoi on pourrait aller. Peut-être un peu plus sur certains sujets, un peu moins sur d'autres pour avoir une commune qui soit plus attractive. Parce que, je suis désolé, mais même si l'Agglomération a

aujourd'hui beaucoup de compétences, il faut à un moment donné se poser des questions sur notre commune parce que, sauf erreur de ma part, nous sommes en Conseil Municipal.

Monsieur le Maire : Merci. Cette étude existe. Elle s'appelle *Analyse des besoins sociaux*. C'est un gros pavé où vous avez les flux, pourquoi ils partent, où les habitants partent. Parfois, ce n'est pas très loin. Ils peuvent partir à St Sever, revenir, etc. Là où je rejoins partiellement ce qui a été dit, c'est que c'est malgré tout une approche territoriale. Il n'y a pas que Mont de Marsan qui connaît ces problématiques. Savoir si la baisse est plus importante à Marmande, Pau, Tarbes, Tulle, etc... Je voudrais simplement dire qu'il faut en prendre conscience et inverser les choses et c'est ce que nous faisons depuis un certain temps pour rendre cette ville plus belle, plus attractive et développer ses compétences. Il y a la fibre, mais les transports sont également un vrai problème. Cela peut être un souci.

Est-ce que vous avez d'autres remarques par rapport à cela ? Nous ferons une liste des villes qui diminuent. Je vous propose d'avancer sur la suite des délibérations, en vous remerciant d'avoir participé à ce débat.

Nous prenons acte de ce débat, mais il faut également voter sur le fait que le débat a bien eu lieu, comme à l'Agglomération.

UNANIMITE

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2312-1,

Considérant qu'un débat sur les orientations générales du budget est obligatoire dans les communes 3 500 habitants et plus,

Considérant que ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif, qui sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal le 9 avril prochain,

PREND ACTE

- de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires au titre de l'année 2019 et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ledit débat.

Délibération N° 2019/02-0033

Nature de l'acte :

7.1 – Décisions budgétaires

Objet : Avenant à la convention de mise à disposition de locaux et de moyens à la SASP Stade Montois Rugby Professionnel

Rapporteur : Monsieur Farid HEBA

Note de synthèse et projet de délibération

Par convention en date du 30 août 2017, la Ville de Mont de Marsan a mis à disposition de la SASP Stade Montois Rugby plusieurs installations nécessaires à l'exercice de ses activités sportives pour une durée de 12 ans et pour un montant annuel de 135 000 € TTC hors frais de fluides.

La Ville va réaliser des travaux d'éclairage en LED du terrain du stade Guy Boniface, afin de poursuivre l'adaptation de l'infrastructure, au regard des normes fixées par la Ligue de Rugby (labellisation Pro D2).

Le coût des travaux sera répercuté sur la redevance annuelle demandée à la SASP. Mais afin d'éviter une augmentation trop importante, il est proposé un étalement sur 4 années supplémentaires.

Le présent avenant a pour but de modifier la durée de la convention susvisée (de 12 ans à 16 ans) et de fixer le montant de la nouvelle redevance pour les 15 années restantes d'utilisation des équipements mis à disposition, au regard de ce nouvel investissement.

Monsieur le Maire : Des questions sur cette délibération ?

M. BACHE : Est-ce qu'il a été tenu compte de la recommandation de la Chambre Régionale des Comptes par rapport à cela ? La Chambre Régionale a fait une remarque.

Monsieur le Maire : Nous en avons tenu compte, mais il faut savoir que nos conventions ont extrêmement progressé et sur l'ancien rapport de la Chambre Régionale, il y avait ce type de remarques, mais qui était plus limité. La réglementation devient de plus en plus détaillée et sur les prochaines conventions, il nous faudra intégrer l'ensemble des subventions qui peuvent arriver d'autres organismes. Donc, oui.

M. BACHE : Et, si j'ai bien compris, le suivi des engagements.

Monsieur le Maire : Oui, mais c'est le cas. Nous avons un rapport d'activité, notamment sur les missions d'intérêt général que font le Stade Montois ou Basket Landes qui sont les 2 clubs fer de lance que nous aidons.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents,**

Vu la convention d'occupation du domaine public en date du 30 août 2017 conclue entre la Ville de Mont de Marsan et la SASP Stade Montois Rugby,

Considérant la nécessité de modifier la durée de la convention susvisée (de 12 ans à 16 ans) et de fixer le montant de la nouvelle redevance pour les 15 années restantes d'utilisation des équipements mis à disposition à 110 000 €,

APPROUVE

- l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux et de moyens conclue le 30 août 2017 entre la Ville de Mont de Marsan et la SASP Stade Montois Rugby, dont le projet figure en annexe,

AUTORISE

- Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 2019/02-0034

Nature de l'acte :

3.6 – Autres actes de gestion du domaine privé

Objet : Avenant à la convention de réservation de logements avec le Ministère des Armées – Place Bouheben.

Rapporteur : Madame Chantal PLANCHENAULT

Note de synthèse et projet de délibération

Le 13 avril 1956, il a été conclu entre le Ministère des Armées et la Ville de Mont de Marsan une convention afin que 8 logements et leurs dépendances (sur 42 logements à construire), sis place Bouheben, au 5,7 et 9 rue du Général Journée à Mont de Marsan, soient réservés au profit du personnel du Ministère des Armées.

Les dispositions de cette convention n'ont jamais produit d'effet et aucune réservation de logements n'a été effectuée par le Ministère des Armées.

Par ailleurs, il a été constaté une absence d'ayant droit susceptible d'occuper lesdits logements pour l'avenir.

A la demande du Ministère des Armées, il a donc été décidé de procéder à la résiliation de cette dernière.

La convention initiale ne mentionnant pas de modalités de résiliation, la conclusion d'un avenant à cet effet est nécessaire.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ?

Ayant entendu son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents,

Vu la convention réservation de logements n°1298 conclue entre le Ministère des Armées et la Ville de Mont de Marsan le 13 avril 1956,

Considérant la nécessité de procéder par avenant à la résiliation de la convention susvisée, l'utilité de son objet n'étant plus avérée.

APPROUVE

L'avenant n°1 à la convention de réservation conclue le 13 avril 1956 entre la Ville de Mont de Marsan et le Ministère des Armées, dont le projet figure en annexe.

AUTORISE

Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 2019/02-0035

Nature de l'acte :

1.1.9 Groupement de commandes

Objet : Groupement de commandes pour la location de séparateurs modulaires de voies.

Rapporteurs : Monsieur Bertrand TORTIGUE

Note de synthèse et projet de délibération

La Ville a proposé à la communauté d'agglomération du Grand Dax de constituer un groupement de commandes pour la location de séparateurs modulaires de voies à l'occasion des fêtes annuelles.

Compte tenu des besoins en la matière, notamment dans le cadre de l'organisation des Fêtes de la Madeleine, et de l'intérêt de mutualiser les achats (optimisation des prix et rationalisation des procédures d'achats notamment), il est proposé de constituer un groupement de commandes dont les modalités de fonctionnement sont décrites dans la convention ci-jointe.

La coordination du groupement sera assurée par la Ville de Mont de Marsan.

A ce stade de la définition des besoins, la procédure de passation n'est pas encore déterminée. S'il s'avérait nécessaire de lancer une procédure formalisée, la convention prévoit que l'attribution du marché devra alors être opérée par une commission d'appel d'offres spécifique au groupement de commandes, composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant élus, parmi les membres à voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement.

En cas de procédure adaptée, l'attribution sera assurée par une commission ad hoc composée d'un représentant de chaque membre du groupement.

Il est enfin précisé que la présidence de ces commissions est assurée par le représentant du coordonnateur.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1414-3, L. 5211-1 et L. 5211-2,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et notamment son article 28,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Considérant l'utilité de grouper certains achats, dans le cadre de l'organisation des fêtes annuelles,

APPROUVE

- l'adhésion de la Ville de Mont de Marsan au groupement de commandes, ainsi que les termes de la convention afférente jointe en annexe, portant sur la location de séparateurs modulaires de voies,

AUTORISE

- Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 2019/02-0036

Nature de l'acte :

9.9.1 Autres domaines de compétence des communes

Objet : Convention relative au contrôle des poteaux et bouches d'incendie et à l'exploitation des fontaines.

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul GANTIER

Note de synthèse et projet de délibération

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L5215-27 et L5216-7-1, prévoit qu'une Communauté d'Agglomération peut se voir confier par une ou plusieurs communes membres ou toute autre collectivité territoriale ou établissement public, la gestion de certains services relevant de ses attributions.

Il est donc proposé d'établir une convention de gestion, avec Mont de Marsan Agglomération, ayant pour objet le contrôle des poteaux et bouches d'incendie et l'exploitation des fontaines sur la commune de Mont de Marsan et les conditions de gestion, d'entretien, de dépannage et de réparation des installations, pour un montant annuel de 9 549 Euros.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ?

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-10, L.5215-27 et L.5216-7-1 ;

Considérant l'utilité d'établir une convention de mise à disposition de services entre Mont de Marsan Agglomération et la Commune de Mont de Marsan, pour le contrôle des poteaux et bouches d'incendie et l'exploitation des fontaines ;

Considérant que les crédits nécessaires sont prévus au Budget de la régie intercommunale de l'eau ;

APPROUVE

- les termes de la convention portant sur le contrôle des poteaux et bouches d'incendie et l'exploitation des fontaines entre la Ville et Mont de Marsan Agglomération, dont le projet est annexé à la présente délibération.

AUTORISE

Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 2019/02-0037

Nature de l'acte :
1.4 Autres contrats

Objet : Modification de la convention d'adhésion n°2 au service « Plan Communal de Sauvegarde » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes relative au schéma départemental défibrillateurs et exercices PCS.

Rapporteur : Monsieur Farid HEBA

Note de synthèse et projet de délibération

Le 3 octobre 2017, le Conseil Municipal a approuvé la signature de la convention n°2 d'adhésion au service « Plan Communal de Sauvegarde » (PCS) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes relative au schéma départemental défibrillateurs et au exercices PCS.

La convention portait sur la maintenance de 9 défibrillateurs appartenant à la Ville, et sur la mise à disposition et maintenance de 12 appareils par le Centre de Gestion des Landes.

Cette convention a été modifiée lors du conseil du 28 juin 2018, afin d'équiper deux bâtiments supplémentaires (l'espace François Mitterrand et le stade Guy Boniface).

Il est proposé de modifier cette convention afin de remplacer les appareils en fin de vie par des appareils loués par le centre de gestion des Landes et d'y intégrer six nouveaux appareils

- Stade de l'Argenté coté tennis / handball
- Théâtre du Pégé
- Gymnase de l'étoile (Jean Camiade)
- Halles/théâtre
- Fronton couvert des arènes
- Golf

(mise à disposition et maintenance par le Centre de Gestion des Landes : packs portatifs à 350 € TTC/an, packs intérieurs à 400 € TTC/an et packs extérieurs à 450 €TTC/an).

M. HEBA : Pour information, nous avons à ce jour 29 défibrillateurs sur notre commune.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal,
A l'unanimité des membres présents,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention d'adhésion n° 2 de la Ville de Mont de Marsan au service « Plan Communal de Sauvegarde » (PCS) du Centre de Gestion des Landes (CDG40),

DECIDE

- De modifier la convention n°2 d'adhésion au service « Plan Communal de Sauvegarde », afin de prendre en compte le remplacement des appareils par des appareils de location et d'y intégrer six appareils supplémentaires dans les conditions ci-dessus exposées,

AUTORISE

- Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir à la signature de l'avenant dont le projet figure en annexe et de tous documents ou pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 2019/02-0038

Nature de l'acte :

4.1. - Personnel titulaire

4.2.- Personnel contractuel

Objet : Mise à jour des emplois communaux

Rapporteur : Jean Paul Gantier

Note de synthèse et projet de délibération

Il est rappelé qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Il évolue tout au long de l'année, tant en fonction des différents projets menés que des besoins de la collectivité.

Il est dès lors proposé d'actualiser le tableau des emplois communaux comme suit pour tenir compte de l'évolution des besoins et optimiser le fonctionnement des services :

Suppression d'emploi au 1er mars 2019 :

- **SUR LE BUDGET DE LA VILLE :**

- un emploi de Technicien territorial à temps complet

Transformation d'emplois au 1er février 2019 :

- **SUR LE BUDGET DE LA VILLE :**

- un emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet en un emploi d'adjoint technique à temps complet

- un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet en un emploi d'adjoint administratif à temps complet

Création d'emploi au 1er février 2019 :

- **SUR LE BUDGET DE LA REGIE DES FÊTES :**

- un emploi d'adjoint administratif à temps complet

Ayant entendu son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité des membres présents,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des emplois communaux ci-annexé,

Vu le Comité Technique en date du 4 février 2019,

Vu l'avis de la Commission des Finances, Personnel et Affaires Générales en date du 6 février 2019,

DECIDE

- de modifier le tableau des emplois de la Ville de Mont de Marsan selon les termes détaillés supra,
- d'inscrire aux budgets les crédits correspondants (chapitre 012),

AUTORISE

- Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir à la signature de tous documents ou pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 2019/02-0039

Nature de l'acte :

4.1.6 autres

Objet : Mutualisation des services – Création d'un service commun « Direction Générale » entre Mont de Marsan Agglomération, la Ville de Mont de Marsan et le Centre Communal d'Action Sociale de Mont de Marsan (modification).

Rapporteur : Madame Catherine DUPOUY

Note de synthèse et Projet de délibération

Dans le cadre des dispositions prévues par l'article 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mont de Marsan Agglomération et la Ville de Mont de Marsan ont créé, par convention en date du 26 juin 2015, un service commun constitué de leurs directions générales respectives.

Par délibération en date du 19 février 2018, le service commun a été étendu au Centre Communale d'Action Sociale de Mont de Marsan, afin d'intégrer la direction de cet établissement confiée à la directrice générale adjointe mutualisée en charge du Pôle Éducation, Restauration et Jeunesse, au regard notamment des réflexions en cours tendant à favoriser une continuité de nos politiques publiques et à développer l'intergénérationnel.

Ce service commun contribue notamment à la définition des orientations des deux personnes publiques et à l'élaboration, sous la responsabilité des équipes politiques de chaque structure, d'un projet partagé par toutes les parties prenantes de l'action publique. Le service commun assure la direction de l'ensemble des services de la communauté d'agglomération et de la ville-centre.

Sous la responsabilité du Maire de Mont de Marsan et du Président de Mont de Marsan Agglomération, la Direction Générale est chargée des missions suivantes :

- Participation à la définition du projet global de la collectivité et à sa stratégie de mise en œuvre,
- Élaboration et pilotage de la stratégie de gestion et d'optimisation des ressources,
- Impulsion et conduite des projets stratégiques intégrant innovation et efficience des services,
- Structuration et animation de la politique managériale des collectivités en lien avec les équipes exécutives.
- Pilotage de l'équipe de direction,
- Supervision du management des services et conduite du dialogue social,
- Mise en œuvre, pilotage de l'évaluation des politiques locales et projets de la collectivité,
- Représentation institutionnelle et négociation avec les acteurs du territoire,
- Veille stratégique réglementaire et prospective.

Compte tenu du départ de la Directrice Générale Adjointe en charge de la direction du CCAS, il convient de modifier le service commun à compter du 1^{er} mars 2019.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante de conclure une nouvelle convention de service commun portant sur les missions de direction générale de Mont de Marsan Agglomération, de la Ville de Mont de Marsan et du Centre Communal d'Action Sociale de Mont de Marsan, selon les termes développées dans le projet joint en annexe.

Monsieur le Maire : Est-ce que vous avez des questions sur cette délibération ?

Après avis de la commission finances, du personnel et des affaires générales en date du 06 février 2019,

Sous réserve de l'avis du comité technique de la Ville de Mont de Marsan,

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal,
A l'unanimité des membres présents,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-4-2,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la convention de service commun « Direction Générale » conclue le 28 février 2018 entre Mont de Marsan Agglomération, la Ville de Mont de Marsan et le CCAS de Mont de Marsan,

Considérant la nécessité de modifier le service commun suite au départ de la directrice générale adjointe en charge de la direction du CCAS,

APPROUVE

- la mutualisation des directions générales de Mont de Marsan Agglomération, de la Ville de Mont de Marsan et du Centre Communal d'Action Sociale de Mont de Marsan, par la création d'un service commun,

PRECISE

- que les nouvelles dispositions de fonctionnement du service commun des directions générales de Mont de Marsan Agglomération, de la Ville de Mont de Marsan et du Centre Communal d'Action Sociale de Mont de Marsan entreront en vigueur le 1^{er} mars 2019,

AUTORISE

- Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de service commun afférente, dont le projet est joint en annexe, ainsi que toute pièce ou document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 2019/02-0040

Nature de l'acte :

8.3 - Voirie

Objet : Dénomination de nouvelles voies.

Rapporteurs : Monsieur Hervé BAYARD

Note de synthèse et projet de délibération

La compétence de la dénomination des lieux publics revient à l'assemblée délibérante en vertu de l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui précise que le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Aussi, il convient de dénommer 3 lieux qui sont ou vont être intégrés au domaine public.

Dans le cadre de la réalisation d'un nouveau programme de logements en lieu et place d'une partie de l'usine Farbos au quartier de Saint-Jean d'Août, une voie nouvelle va être créée entre l'Avenue Pierre Mendès-France et le Chemin des Usines, afin de desservir les résidences.

Cette voie ayant vocation à être intégrée dans le domaine public, le promoteur demande la dénomination de celle-ci.

Ainsi, il est proposé de dénommer cette nouvelle voie sous le nom de « Rue Marguerite Carrère ».

Marguerite Carrère, née en 1875, a vécu à Mont de Marsan. Elle était l'épouse du quincaillier montois Gaston Carrère et exerçait le métier d'infirmière. C'est dans le cadre de l'exercice de son métier qu'elle est morte pour la France au cours de la Grande Guerre de 1914-1918.

Par ailleurs, maintenant que les travaux de ce qui était communément appelé le « Boulevard Nord » sont achevés, il convient également de dénommer cette voie nouvelle. Il est ainsi proposé le nom de « Boulevard Simone Veil », en hommage à cette figure emblématique de notre histoire nationale, décédée le 30 juin 2017.

Monsieur le Maire : Avant de voter, je vais vous demander de nous dire deux mots sur les aviatrices. Je remercie Chantal DAVIDSON d'avoir eu cette idée de nous proposer Simone VEIL. Malheureusement, cela retentit de façon déplorable dans l'actualité. C'est le hasard, vous l'avez bien compris, mais cela ne fait que renforcer davantage notre volonté et notre satisfaction de voir ce boulevard s'appeler désormais, non plus le boulevard Nord, mais le boulevard Simone VEIL.

Est-ce que nous pourrions avoir un petit mot sur les 3 aviatrices ?

Mme PLANCHENault : De plus, les 3 ronds-points positionnés sur le boulevard prendront les noms de « rond-point Adrienne Bolland » à l'ouest, « rond-point Andrée Dupeyron » au milieu du boulevard, et « rond-point Elisabeth Boselli » pour celui situé à l'est.

Adrienne Bolland fut la première aviatrice française à exécuter le looping et réussit la traversée de la Cordillère des Andes aux commandes d'un Caudron G3 en 1928. C'est notamment à la suite de son exhibition lors d'un meeting aérien à Mont de Marsan que quelques mordus d'aviation locaux avaient décidé de créer l'aéro-club des Landes.

Andrée Dupeyron, native de Mont de Marsan, fut la première landaise à avoir piloté un avion. En 1937, elle établit le record de distance en ligne droite sans escale, catégorie moteur 6,5 litres à bord de son « Aiglon » : 1 800 km depuis Tunis. Le 15 mai 1938, à 9h26, elle s'élança, toujours sur son Caudron Renault « Aiglon » d'Oran La Sénia pour battre un nouveau record en ligne droite sans escale.

Après 24h55 effectives de vol, elle se posa à Tel el-Laham, au nord-ouest de Bassora (Irak), ce qui lui vaut de détenir le record de 4 361 km sans escale. Mais la bonne nouvelle n'arriva qu'après de longues heures d'angoisse.

En effet, elle fut portée disparue et retrouvée 4 jours après son atterrissage forcé dans le désert. Son retour à Mont de Marsan fut alors triomphal. En 1943, le film *Le Ciel* est à nous (Jean Grémillon) fut très largement inspiré de son histoire.

Elisabeth Boselli fut quant à elle la première pilote française brevetée sur avion de chasse. En outre, elle battit trois records du monde d'altitude en planeur et sur avions légers (1947, 1948 et 1949). En 1953, elle décida de s'attaquer au record féminin des 1 000 km à bord d'un avion à réaction et arriva à Mont de Marsan en octobre pour se familiariser avec le Mistral. Le 26 janvier 1955, à 15 heures, elle décolla de la BA 118. Malgré des conditions

météorologiques détestables, elle réussit son pari, ayant réalisé 1 000 km en circuit fermé sans escale : Mont de Marsan/Oran et retour, soit 1 840 km ; un défi considéré comme « fou », voire suicidaire. Le 21 février 1955 à 14h16, celle que tout le monde appelle la « Miss », décolla de la piste de la BA 118. Après un vol assez mouvementé, elle fut de retour à 17h17... Il lui restait trois minutes de vol avant d'avoir épuisé les 2 500 litres de carburant qu'elle avait emportés. Elisabeth Boselli est décédée le 13 novembre 2005.

Enfin, suite aux travaux de restructuration de voirie sur le quartier de Saint-Médard, le parking de la Poste a été cédé à la collectivité afin d'être intégré au domaine public. Dans le cadre des négociations engagées avec les propriétaires, il a été convenu de donner le nom du père des propriétaires à cette place, qui devient « Place René Mader ».

Monsieur le Maire : Merci. Il était bien de pouvoir comprendre de quoi il s'agissait. Nous avons un boulevard très féminin, mais volontaire, et qui fait tout à fait le lien avec nos voisins et amis de la base aérienne. Juste pour la petite histoire, M. MADER, c'est la famille qui était propriétaire de l'épicerie à St Médard. C'est une famille qui nous a bien facilité les choses pour que l'on avance sur ce dossier et que l'on ait un quartier qui puisse être inauguré en temps et en heure prochainement, pour les fêtes de St Médard au printemps.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal,
A l'unanimité des membres présents,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le courrier en date du 19 septembre 2018 du cabinet de géomètres Cardonne pour le compte du promoteur Uniti demandant la dénomination de la nouvelle voie sur le quartier Saint Jean d'Août,

Vu les plans de voirie ci-annexés,

Vu l'avis de la Commission d'Urbanisme en date du 19 novembre 2018,

Considérant la nécessité de dénommer le « Boulevard Nord » désormais ouvert à la circulation publique de l'Avenue de Morcenx jusqu'à l'Avenue de Canenx, ainsi que les 3 ronds-points situés sur le parcours,

Considérant la nécessité de dénommer la place de la Poste située dans le quartier de Saint-Médard,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur la dénomination des rues, places et bâtiments publics,

APPROUVE

- la dénomination de « Rue Marguerite Carrère » pour la voie nouvelle desservant l'opération de logements située entre la rue Pierre Mendès-France et le Chemin des Usines ,
- la dénomination de « Boulevard Simone Veil » pour le Boulevard Nord reliant l'avenue de Morcenx jusqu'à l'avenue de Canenx et ronds-points « Adrienne Bolland », « Andrée Dupeyron » et « Elisabeth Boselli » pour les 3 ronds-points situés sur ce boulevard,
- la dénomination de « Place René Mader » pour la place de la Poste au quartier de Saint-Médard.

AUTORISE

- Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir à la signature de tous documents ou pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération,.

Délibération N° 2019/02-0041

Nature de l'acte :

3-2 Aliénations

Objet : Cession de parcelles passage de la croix blanche - Modification de la délibération initiale.

Rapporteur : Monsieur Hervé BAYARD

Note de synthèse et projet de délibération

Par délibération en date du 28 juin 2018, le Conseil Municipal a approuvé la cession à l'Euro symbolique de la parcelle AP n° 723 constituant une partie du passage de la croix blanche à Monsieur et Madame Dulau.

Or, il s'avère désormais qu'en raison du désistement des acquéreurs, ce sera leur fille, Madame Dominique Dulau épouse Socodiabéhère, demeurant 27 Rue Pierre Lisse à Mont de Marsan, qui va se porter acquéreur.

Les autres conditions énoncées dans la délibération du 28 juin restent inchangées.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal,
A l'unanimité des membres présents,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la délibération n°2018060220 en date du 28 juin 2018 relative à la cession des parcelles constitutives du passage de la croix blanche,

Vu l'avis de la Commission d'Urbanisme en date du 29 janvier 2019,

APPROUVE

- la cession de la parcelle AP n°723 à Madame Dominique Dulau épouse Socodiabéhère à l'€uro symbolique en lieu et place de ses parents.

PRECISE

- que les autres conditions évoquées dans la délibération précitée-demeurent inchangées.

AUTORISE

- Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir à la signature de l'acte notarié ainsi que pour tous documents ou pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 2019/02-0042

Nature de l'acte :

8-4 – Aménagement du territoire

Objet : « Action cœur de ville » - Convention opérationnelle avec Action Logement.

Rapporteur : Monsieur Bertrand TORTIGUE

Note de synthèse et projet de délibération

Mont de Marsan a été sélectionnée avec 221 villes moyennes dans le cadre de l'appel à projet national "action cœur de ville" initiée par le Gouvernement.

La convention-cadre a été signée le 11 septembre 2018 par l'ensemble des partenaires et financeurs à savoir, l'Etat, la Caisse des Dépôts et Consignation, Action Logement, l'Agence Nationale de l'Habitat, Mont de Marsan Agglomération et la Commune de Mont de Marsan.

Le projet doit comporter un volet Habitat ciblé sur plusieurs immeubles stratégiques du centre-ville à restructurer et réhabiliter pour y accueillir une offre renouvelée de logements.

Action Logement s'engage à l'initiative des partenaires sociaux, à financer la rénovation immobilière des centres des villes moyennes, pour appuyer les collectivités locales qui portent un projet de redynamisation de leur centre et de rééquilibre de leur tissu urbain et péri-urbain, dans le cadre d'un projet global économique et d'aménagement.

L'enjeu pour Action Logement est de contribuer en priorité à la création d'une offre nouvelle de logement locative afin de :

- répondre aux demandes des salariés et notamment des jeunes actifs mobiles et aux besoins des entreprises sur ces territoires, pour accompagner la dynamique de l'emploi ;
- contribuer aux objectifs de mixité sociale et à la politique de rénovation énergétique du parc ancien.

La convention ci-annexée a pour objet de décrire les modalités de mise en œuvre du programme et d'identifier les îlots dans la commune de Mont de Marsan.

La ville et la communauté d'agglomération de Mont de Marsan s'engagent à définir dans le cadre du volet Habitat du projet Action Cœur de Ville porté conjointement, la liste des immeubles entiers qu'elles maîtrisent ou qui sont maîtrisés par des opérateurs publics fonciers, ou des opérateurs privés dans des conditions de mutabilité maîtrisées par la Ville, susceptibles de faire l'objet du programme de financement d'Action Logement Services.

Action Logement Services s'engage à analyser ces opérations pour valider leur conformité à ses objectifs et pour celles qui y répondent, à instruire les demandes de financement portées par les opérateurs sociaux ou privés qui se porteront investisseurs de ces opérations en accord avec la Ville, afin de faciliter la réalisation de ces opérations.

(02 :16 :30) **Monsieur le Maire** : Est-ce que vous avez des questions sur cette délibération ? Nous continuons notre action sur le logement après les actions façades.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal,
A l'unanimité des membres présents,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire du Ministre de la Cohésion des Territoires n°TERR1810707C en date du 16 avril 2018,

Vu la délibération n°2018090270 du conseil municipal en date du 5 septembre 2018 relative à l'opération « Action Cœur de Ville »,

Après avis de la commission urbanisme en date du 29 janvier 2019,

APPROUVE

- les termes de la convention opérationnelle avec Action Logement.

AUTORISE

- Monsieur le Maire, ou son représentant, à intervenir à la signature de tous documents ou pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 2019/02-0043

Nature de l'acte :

7.1.2 - Document budgétaire

Objet : Budget annexe « Service chauffage urbain - Géothermie » : Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2019, à hauteur du quart des crédits ouverts en 2018.

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul GANTIER

Note de synthèse et projet de délibération

Dans l'attente du vote du budget 2019, et considérant que les restes à réaliser 2018 sur certains chapitres budgétaires d'investissement pourraient être insuffisants, une autorisation d'engagement et de mandatement sur 2019 est proposée pour le lancement de certains travaux.

Les chapitres concernés sont les suivants :

- chapitre 20 : immobilisations incorporelles,
- chapitre 21 : immobilisations corporelles,
- chapitre 23 : immobilisations en cours.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-1,

Vu la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier permettant l'autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement, dans l'attente du vote du budget primitif,

Vu l'avis du Conseil d'Exploitation de la régie municipale « chauffage urbain-géothermie » en date du 16 janvier 2019,

Vu l'avis de la Commission des Finances, Personnel et Affaires Générales en date du 6 février 2019,

Vu l'instruction codificatrice n°07-053-M4 du 31 décembre 2007,

Considérant que l'assemblée délibérante doit autoriser l'exécutif de la collectivité à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du CGCT, jusqu'à l'adoption du vote du budget primitif 2019, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

APPROUVE

- l'autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement, dans l'attente du vote du budget primitif 2019, à hauteur du quart des crédits ouverts en 2018,

AUTORISE

- Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget 2019, les dépenses d'investissement de travaux (chapitres 20, 21,23) à hauteur du quart des crédits ouverts au budget 2018, soit un montant de 101 000,00 € (25% de 404 000,00€).

Délibération N°2019/02-0044

Nature de l'acte :

8.9 - Culture

Objet : Adhésion à l'association « Esprit du Sud 40 ».

Rapporteur : Monsieur Charles DAYOT

(02 :18 :06) **Monsieur le Maire** : Vous avez dû en entendre parler. C'est la déclinaison d'un collectif qui existe déjà dans les départements du sud : l'Hérault, l'Ariège, le Gers, la Provence, etc. C'est un collectif qui est né sur des idées lors des manifestations de défense des traditions landaise, en 2016 je crois. L'idée est de pouvoir fédérer toutes les énergies et toutes les traditions et cultures landaises au travers de la chasse traditionnelle, mais également au travers des différentes tauromachies et pas seulement la corrida, la tauromachie landaise, au travers de la gastronomie, au travers de l'agriculture, des langues. Je serai amené à rencontrer bientôt la personne que vous vouliez me présenter.

Cette association est présidé par Dominique GRACIET de la Chambre de l'Agriculture des Landes. Les Maires de Dax et de Mont de Marsan sont vice-présidents au côté du Président de l'Association des Maires des Landes et les 3 chambres consulaires sont présentes également, ainsi que les différentes fédérations de chasse, de courses landaises, l'UVTF pour les villes taurines et l'observatoire des cultures taurines.

Moyennant des cotisations qui seront de 100 € pour les collectivités et 15 € pour les particuliers, l'idée est de pouvoir donner à cette association et à ce collectif les moyens de fonctionner pour promouvoir et défendre ces traditions auxquelles nous sommes très attachés.

Nous vous proposons que la commune adhère à cet Esprit du Sud 40.

Note de synthèse et projet de délibération

L'association « Esprit du Sud 40 » a officialisé sa création lors d'un point presse organisé le 16 janvier 2019.

Présidée par Dominique GRACIET, président de la chambre d'agriculture des Landes, l'association regroupe notamment :

- l'association des maires,
- les trois chambres consulaires (agriculture , commerce , métiers),
- les Villes de Dax et Mont de Marsan,
- les fédérations de la chasse, de la course landaise, et l'Observatoire national des cultures taurines.

L'association est par ailleurs ouverte à tous, sans conditions ni distinctions de quelque nature que ce soit, sous réserve de l'adhésion pleine et entière à l'objet associatif. Elle s'est donnée pour objectif de promouvoir, valoriser et défendre les cultures locales qui font de ce territoire un espace de bien vivre.

Les statuts de l'association, ainsi que la charte « Esprit du Sud » sont joints en annexe. La cotisation annuelle est fixée, pour les personnes morales de droit public ou privé, à 100 €

Il est proposé à l'assemblée d'approuver l'adhésion de la Ville de Mont de Marsan à l'association « Esprit du Sud 40 » et de désigner Monsieur le Maire en qualité de représentant de la commune au sein de ladite association.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT et sauf disposition législative ou réglementaire contraire, il est précisé que le vote à bulletin secret est réservé pour toute nomination ou représentation sauf si le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de procéder au vote à main levée. En l'espèce, il est proposé que le vote ait lieu à main levée.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'association « Esprit du Sud 40 » et la charte « Esprit du Sud,

Considérant l'intérêt pour la Ville de Mont de Marsan d'adhérer à l'association « Esprit du Sud 40 », afin de promouvoir, valoriser et défendre les cultures locales qui font de notre territoire un espace de bien vivre,

APPROUVE

- l'adhésion de la Ville de Mont de Marsan à l'association « Esprit du Sud 40 », dans les conditions détaillées supra,

DESIGNE

- Monsieur le Maire en qualité de représentant de la Ville au sein de l'association « Esprit du Sud 40 »,

AUTORISE

Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Délibération N° 2019/02-0045

Nature de l'acte :
7.5 - Subventions

Objet : Attribution des bourses à l'École de Musique et de Danse du Conservatoire des Landes pour l'année scolaire 2018/2019.

Rapporteur : Madame Chantal DAVIDSON

Note de synthèse et projet de délibération.

La Ville de Mont de Marsan attribue des bourses aux élèves montois de l'école de musique et de danse du Conservatoire Des Landes. Les bourses sont calculées suivant le quotient familial établi par la Caisse d'Allocations Familiales et selon la grille de valeurs ci-dessous :

<u>Q.F. inférieur ou égal à 200 €</u>	<u>Prise en charge 100 %</u>
<u>Q.F. de 201 € à 290 €</u>	<u>Prise en charge 75 %</u>
<u>Q.F. de 291 € à 380 €</u>	<u>Prise en charge 50 %</u>
<u>Q.F. de 381 € à 460 €</u>	<u>Prise en charge 25 %</u>
<u>Q.F. de 461 € à 540 €</u>	<u>Prise en charge 10 %</u>
<u>Q.F. à partir de 541 €</u>	<u>Prise en charge néant</u>

Après examen de chaque dossier, il est proposé d'attribuer les bourses comme indiqué ci-dessous :

Quotient familial compris entre 461,00 et 540,00 2 prises en charge à 10%	Bourses d'un montant de :
1 à	19,04 €
1 à	25.40 €
Quotient familial compris entre 381,00 et 460,00 3 prises en charge à 25%	Bourses d'un montant de :
2 à	51.75 €
1 à	87.98 €
Quotient familial compris entre 291,00 et 380,00	Bourses d'un montant de :

3 prises en charge à 50 %		
	1 à	118.50 €
	1 à	103.50 €
	1 à	56.00 €
Quotient familial compris entre 201,00 et 290,00 4 prise en charge à 75 %		Bourse d'un montant de :
	1 à	263,93 €
	1 à	177,75 €
	1 à	150,00 €
	1 à	84,00 €
Quotient familial inférieur ou égal à 200,00 3 prises en charge à 100%		Bourses d'un montant de :
	1 à	112.00 €
	1 à	207,00 €
	1 à	237,00 €
Soit un total de		1 745,59 €

Monsieur le Maire : M. BACHE n'a pas écouté, alors qu'il me demande quelles mesures nous prenons pour aider. Vous lui ferez un résumé.

M. BACHE : C'est le classique. Vous pourriez faire mieux.

Monsieur le Maire : Je ne relance pas le débat.

**Ayant entendu son rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

**Le conseil municipal,
A l'unanimité des membres présents,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission des Finances, Personnel et Affaires Générales en date du 6 février 2019,

Considérant qu'il est nécessaire d'attribuer les bourses aux familles qui en ont fait la demande,

APPROUVE

- les modalités de versement des bourses pour les élèves du Conservatoire des Landes détaillées supra,

DECIDE

- le versement des bourses aux familles de l'antenne montoise du Conservatoire de Danse des Landes,

PRECISE

- que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2019,

AUTORISE

- Monsieur le Maire, ou son représentant à intervenir à la signature de toute pièce et document se rapport à l'exécution de la présente délibération.

Je vous remercie de ces débats. Merci à vous.

La séance est levée à 21 h 21